

ÉTUDES SUR LE XVIII^e SIÈCLE

Bruno NEVEU, *L'Erreur et son juge. Remarques sur les censures doctrinales à l'époque moderne*. Naples, Bibliopolis, 1993. 15,5 × 22,5, 758 p. (« Istituto italiano per gli studi filosofici », serie Studi, XII).

Bossuet avait légué à la postérité ses *Variations des églises protestantes*, Bruno Neveu s'attache, pour sa part, à dégager les « évolutions » de l'Église romaine (p. 81). On énoncera, chemin faisant, en une formule saisissante, ce « leurre de la coïncidence » entre le présent et le passé, le « sens de l'auteur, le sens du texte et sa réception » qui guette toute herméneutique (p. 137). Ainsi la lecture, fallacieuse selon l'auteur, que le jansénisme effectue de saint Augustin renvoie-t-elle à une vision anhistorique de l'Église qui postule une continuité, une identité entre des époques dissemblables, le v^e siècle de l'évêque d'Hippone et notre xvii^e siècle français ou batave. Comme l'aurait dit Michel de Certeau, fréquemment cité en ces pages, il ne faut pas confondre le lieu « d'où l'on parle », et le moment dont il est parlé. Mais ce procès ne vaut-il que pour le seul jansénisme ? B. Neveu admet bien (p. 757) que les « esprits du xvii^e siècle » étaient, dans leur ensemble, « peu enclins à admettre l'existence de faits dogmatiques que la tradition dévoilerait progressivement ».

La catholicité que décrit l'ouvrage est avant tout romaine, romaine par hantise du gallicanisme pourrait-on dire. Mais la prééminence de Rome, sa suprématie ne sont pas exclusifs d'un détour discret par Oxford, et par l'enseignement du cardinal Newman, prompt à conjuguer tradition et historicité, éternité et évolution. Dans son plaidoyer final pour l'infailibilité pontificale, qui permet le dévoilement du « sens dogmatique » aux « yeux de feu de l'organe de la foi » (p. 756-757), l'auteur semble admettre une « évolution dans la présentation du dépôt révélé, et par là un rôle particulier confié au magistère ».

Dans son architecture même, ce livre foisonnant reproduit cette exigence problématique : concilier la fugacité des références et l'éternité des propositions. « Le travail d'interprétation n'est jamais achevé, note la conclusion, la tâche de l'herméneutique juridique est de concilier hier et aujourd'hui. » (p. 750) Cinq chapitres rythment, plus qu'ils n'enferment, la réflexion : « Vestigia », « Antiquitas redux », « Ars censoria », « Pervigil argus », « Sensus et sententia ».

Le premier chapitre dresse un vaste panorama de l'outillage conceptuel que l'Antiquité, mais aussi le Moyen Âge, ont légué à l'Église tridentine. Le souci de

l'hérésie est une constante — tout comme l'affirmation de l'orthodoxie. S'il admet le rôle de l'hérésie dans la fixation formelle du dogme, l'auteur refuse cependant toute antériorité de l'erreur sur la vérité : « L'orthodoxie jouit d'une existence distincte, autonome, fondée sur sa nature riche et diverse. Elle a priorité sur l'hérésie. » (p. 41)

Le chapitre II montre la complémentarité de la Tradition et de l'Écriture, mais pour préciser qu'il s'agit en fait de « deux ensembles de même nature transmis sous des formes différentes », tout en constituant « deux modes gémellaires d'expression contenant chacun en plénitude la Révélation » (p. 130). Il refuse également l'identification terme à terme de l'aventure de la Réforme et de l'imprimerie, en notant finement, qu'à s'en tenir à la production imprimée, « Rome est [...] une autre Genève » (p. 142). De même, l'auteur rend-il à Rome ce qu'il prend à Jansénius, suspecté de faire de « saint Augustin l'interprète de la foi de l'Église et non de l'Église l'interprète de saint Augustin » (p. 180).

Le chapitre III distingue nettement le travail interprétatif de l'Église de la simple érudition des « antiquaires ». Il convient d'admettre la « perpétuelle réécriture du dogme » par le pontificat (p. 240). Cet *aggiornamento* permanent n'empêche cependant pas B. Neveu de décocher quelques flèches à l'adresse des catholiques actuels : « Une nouvelle évolution se produit [...] On voit apparaître une hérésie latente [...] Implicite, insidieuse, "cryptogamique", elle est celle de catholiques qui sont des hérétiques à l'intérieur de l'Église, et n'ont pas l'intention d'en sortir. » (p. 751-752)

« Quel parcours conduit de l'appréhension du texte théologique à la censure ? », se demande le v^e chapitre (p. 384). L'Église romaine utilise tour à tour l'« attirail scolaire » de la saine correction (contre les jansénistes) et l'« appareil guerrier » (contre les protestants). L'Église est une mère rigoureuse qui châtie ces figures de mauvaises femmes que sont l'hérésie — « vieille hideuse vomissant une flamme empoisonnée, [...] les cheveux épars comme les opinions perverses, le corps nu en signe d'impudicité morale » — ou l'erreur — « *mulierculae* dogmatisantes, affublées de bésicles et de bonnets carrés, théologastres femelles plus ridicules qu'effrayantes » (p. 383). Cet extraordinaire commentaire iconographique constitue l'un des sommets du livre, tout comme l'admirable mise au point sur la « constellation sémantique *actor, auctor, auctoritas* » (p. 505 sq.). La relation littéraire entre l'homme et l'œuvre, l'énonciation et l'énoncé se modifie à la fin du XVIII^e siècle — reconnaissance de la propriété littéraire en 1793.

L'auteur que cerne la censure romaine n'est pas l'individu singulier, cet être de passion et d'émotion auquel nous a accoutumé le romantisme. Non, reprenant les interrogations de Marc Fumaroli sur la *res literaria*, B. Neveu établit une distinction entre l'individu et l'auteur : « Jansénius, Fénelon, n'ont pas été jugés comme personnes ni taxés par l'Église d'hérésie ou d'attachement suspect. L'auteur, le moi de papier, est seul en cause. » (p. 510) L'écrivain de la première modernité ne se confond donc guère avec l'auteur romantique. Pas plus du reste qu'avec l'auteur médiéval — auquel B. Neveu a consacré des pages tout aussi remarquables dans son chapitre II : « La composition et la propriété littéraire tendent à demeurer collectives, cumulatives plutôt. On écrit avec tous ceux qui ont écrit avant soi, on recherche l'emprunt, on se plie à l'imitation, on se soucie peu d'affirmer son identité. Il suffit d'être un anneau dans la chaîne de la transmission. » (p. 134) L'auteur, ici, vaut par les autorités qui jalonnent son texte; l'auteur romantique, lui, est acteur.

L'auteur moderne se situe à la charnière de ces trois modes : *auctor, actor, auctoritas...*

D'une grande originalité, ce monument d'érudition et de rigueur constitue à bien des égards une somme inimitable. La modestie du ton n'empêche pas la fulgurance de l'intuition. Palimpseste ou cénotaphe, cet hommage rendu à une censure doctrinale qui n'est plus le mérite de témoigner, quand bien même on n'en partagerait pas la nostalgie, des fulminations qui se sont tues — ou peu s'en faut.

Bernard et Monique COTTRET

Élisabeth LABROUSSE, *Conscience et Conviction. Études sur le xvii^e siècle*. Paris/Oxford, Universitas/The Voltaire Foundation, 1996. 17,5 x 25, vi-306 p., index.

De l'humanisme aux Lumières. Mélanges en l'honneur d'Élisabeth Labrousse. Textes recueillis par Michelle MAGDELAINE, Maria-Cristina PITASSI, Ruth WHELAN et Antony McKENNA. Paris/Oxford, Universitas/The Voltaire Foundation, 1996. 17,5 x 25, xxii-746 p., bibliogr., index.

« Conscience et Conviction », sous cette forte allitération, les éditions de la Voltaire Foundation ont réuni 21 articles d'Élisabeth Labrousse : 18 ont déjà été publiés dans des revues internationales de 1967 à 1992, 3 étaient jusqu'alors inédits. Ces contributions sont regroupées en 4 grandes rubriques qui expriment fort bien les diverses préoccupations d'Élisabeth Labrousse¹ : « Marginaux du xvii^e siècle », « Le protestantisme français du xvii^e siècle », « Les frères ennemis : Bayle et Jurieu », « Liberté de conscience ».

La première communication sert de référence aux valeurs défendues discrètement, mais fermement, dans l'ensemble de l'ouvrage, comme dans la carrière et la vie de l'auteur. Nicolas Antoine, le marginal emblématique, est né en Lorraine vers 1602. Son père, paysan aisé, lui permit de parcourir tout le cycle des études jésuites. Mais au grand scandale des siens, il se convertit en 1623 au protestantisme. On le retrouve étudiant en théologie à l'académie réformée de Sedan, puis à celle de Genève. En novembre 1630, il commence une brève carrière de pasteur réformé. L'itinéraire peut sembler banal, mais entre-temps, Antoine a découvert le judaïsme. Il ne peut plus cacher sa foi juive qu'il proclame hautement en 1632. Ses paroissiens, qui l'aiment bien, veulent croire qu'il s'agit d'un éphémère moment de démençance. Mais, échappant à leur surveillance, il se rend à Genève, dans laquelle il pénètre au petit matin en invoquant le Dieu d'Israël... De l'hôpital à la prison, ses confrères pasteurs l'entourent pour le raisonner, le supplier, le menacer. Le débat fut agité ; quelqu'un émit l'hypothèse, vite récusée, que, puisque le judaïsme était autorisé pour ceux nés de parents juifs, il n'était pas totalement inconcevable d'admettre

1. En outre, il faut signaler la réédition de la seconde partie de la thèse d'Élisabeth LABROUSSE, *Pierre Bayle. Hétérodoxie et rigorisme*, Paris, Albin Michel (« Bibliothèque de l'Évolution de l'humanité »), 1996.

l'éventualité d'une conversion. Mais, finalement, Nicolas Antoine fut exécuté le 20 avril 1632 : on l'avait bâillonné pour qu'il ne scandalise pas le peuple par ses blasphèmes. Il fut étranglé avant d'être brûlé. É. Labrousse commente : « Si affreuse que soit la cruauté d'une brute ou d'un sadique, elle est pourtant moins effrayante et moins mystérieuse que celle d'hommes de bonne foi et de bonne volonté. Le souvenir de ce 20 avril 1632, à Genève, de ce cortège de pasteurs en robe qui priaient à haute voix, tandis que Nicolas Antoine, bâillonné, invoquait silencieusement le Dieu d'Israël, pour qui il donnait sa vie, a de quoi faire trembler... » (p. 14)

De cette déclaration découlent tout naturellement les articles qui composent la quatrième partie du livre. L'auteur décrit la diversité des formes de la résistance huguenote à l'abjuration. Elle reprend la comparaison entre 1685 et 1688, la triste révocation de l'édit de Nantes, face à la Glorieuse révolution d'Angleterre. Non sans provocation, É. Labrousse, contre le rigorisme des théologiens en général, et de Calvin en particulier, risque un ardent plaidoyer en faveur du nicodémisme. L'article final, « Conviction et tolérance » se termine symboliquement par une ultime mise en garde, une citation de Gabriel Bouttier qui prévient : « La foi rend méchant : il faut beaucoup d'amour pour la rendre acceptable. »

Plus que Nicolas Antoine cependant, Bayle et Jurieu, Jurieu et Bayle, ont mobilisé l'attention d'É. Labrousse. Jurieu est envisagé ici avec une certaine tendresse. L'auteur refuse d'en faire l'auteur des fameux *Soupirs de la France esclave qui aspire après la liberté*. Seul un catholique, et probablement un catholique jansénisant, possède une connaissance aussi poussée de l'histoire et des institutions de la France médiévale. Jurieu, séduit par les objectifs de l'ouvrage, a peut-être une part de responsabilité dans sa publication. Critiquant la centralisation absolutiste ainsi que l'abaissement de la noblesse, les *Soupirs* sont proches de l'idéal de la monarchie mixte, alors défendu autour de Fénelon, par l'entourage du duc de Bourgogne. Les *Soupirs* préconisent déjà la convocation des États généraux et, à ce titre, ils connaîtront une vie posthume : les treize premiers mémoires seront réédités en 1788, par le pasteur Rabaut-Saint-Étienne, sous le titre : *Les Vœux d'un patriote*. Face à cette gloire au-delà du tombeau, la défense de l'absolutisme par Bayle pourrait paraître bien dépassée. É. Labrousse en dessine au contraire la profonde cohérence. Pour Bayle, la révocation n'est pas un acte despotique, mais une faiblesse de la monarchie qui a cédé devant les menaces d'Innocent XI et les intrigues des Assemblées du clergé. Bayle sait que les adversaires les plus acharnés de la tolérance demeurent les ecclésiastiques catholiques, et il continue à tout espérer d'un monarque assez puissant, à la manière d'Henri IV, qui serait capable de leur imposer un compromis. C'est déjà, à l'aube des Lumières, la quête du despote éclairé.

Derrière Bayle et Jurieu se profilent les images des protestants ordinaires. Toute une série de pastorales imprimées en Hollande donnent la tonalité du Refuge. Ces pastorales font référence aux lois fondamentales du royaume, et y intègrent allégrement l'édit de Nantes. Quelques auteurs envisagent même l'édit comme un traité de paix entre le roi et ses sujets protestants. Dans cette perspective, la révocation, rupture de contrat, dispenserait de toute obéissance. Il ne s'agit pas là, pas encore, d'un appel au soulèvement, mais plutôt d'une apologie de la résistance passive. Ces pastorales oubliées permettent de mieux comprendre le passage du Refuge vers les théories politiques contractuelles et la défense de la tolérance civile. Conscience,

conviction, tolérance, c'est tout un itinéraire du croire que propose cette judicieuse rétrospective.

De l'humanisme aux Lumières, les amis et collègues d'Élisabeth Labrousse ont réuni en son honneur un impressionnant volume de sept cent quarante-six pages, sur lequel plane, évidemment, l'œuvre de Pierre Bayle. Huit contributions envisagent des « parcours de la réforme » du ^{xvi}^e au ^{xix}^e siècle. Huit articles sont consacrés à « la foi des réformés » du ^{xvi}^e au ^{xviii}^e siècle. Marianne Carbonnier-Burkard y souligne les particularités des « larmes réformées », toujours accidentelles, qu'elles soient privées ou publiques, elles témoignent de l'excès du malheur. Geste d'impuissance, réflexe incontrôlé, elles ne sont jamais grâce de Dieu et n'ont ni fonction purgatoire, ni fonction méritoire... Les « Refuges » donnent lieu à cinq interventions qui évoquent, tour à tour, les Pays-Bas, Genève, l'Irlande et l'Amérique du Nord. Dans ce dernier cas, Jean Delumeau remarque combien le choix de s'installer en Amérique est lié à l'espérance d'un prochain *millenium*. Le millénarisme anglo-saxon transforme, en Amérique du Nord, le combat contre le papisme en une lutte contre la tyrannie : « L'âge de la liberté se substituait à celui de la piété. La cause de Dieu, c'était la liberté. » (p. 306) Sept « Figures » sont ensuite évoquées, qui de Catherine Parr à Marie Huber et d'Edmond Richer à Cromwell, introduisent une large diversité. Sous le titre général, « Philosophie et littérature », quatre auteurs traitent des influences, des filiations, des emprunts dans les débats savants des ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles, tandis que François Lebrun étudie la façon dont le *Dictionnaire* de Furetière, vers 1680, présente les protestants.

Mais bien entendu, Pierre Bayle se taille une part de lion dans cet ouvrage : 19 articles, dont 6 analysent son « entourage » et 13 « sa pensée et son influence », lui sont consacrés. Tous les auteurs rendent évidemment hommage aux travaux pionniers d'É. Labrousse. À propos de la critique du stoïcisme dans le *Dictionnaire*, Jacqueline Lagrée conclut : « Dans le stoïcisme Bayle n'a pas vu un grand système susceptible de donner une impulsion, des concepts ou des principes à une philosophie moderne mais seulement un exemple-type d'un dogmatisme païen. » (p. 592) Gianluca Mori reprend la question de l'attitude intime de Bayle entre foi et athéisme, et souligne avec É. Labrousse combien le philosophe récuse une position intermédiaire et n'a aucun attrait pour le déisme : « À l'impossibilité d'un athéisme spéculatif, se substitue l'impossibilité d'une connaissance rationnelle de Dieu, et à l'absurdité du comportement de l'athée succède désormais l'irrationalité d'une foi qui a égaré tout fondement conceptuel et métaphysique. » (p. 609) Sans remettre en cause l'apport de la pensée calviniste dans la formation culturelle de Bayle, si clairement et définitivement établi par É. Labrousse, Lorenzo Bianchi souligne néanmoins le caractère « proprement asystématique, antinomique et continuellement oscillant » de la pensée de Bayle, pour lequel ont également compté le cartésianisme et la tradition libertine (p. 611). Les relations de Bayle avec les quakers sont envisagées par W. H. Barber. Antony McKenna aborde, à travers une série d'articles du *Dictionnaire*, l'attitude de Bayle à l'égard du jansénisme et des jansénistes qui constituent pour lui « des interlocuteurs privilégiés ». Locke et Bayle, et leurs conceptions de la tolérance sont étudiés par Sean O'Cathasaig, Hume et Bayle par

Gianni Paganini... Myriam Yardeni offre une contribution originale en s'intéressant à Bayle historien. L'histoire est omniprésente dans son œuvre, mais, selon les spécialistes, elle ne serait qu'un récit attrayant, établissant au mieux les faits et les chronologies. M. Yardeni souligne l'injuste sévérité d'un tel jugement. Lorsque Bayle parle des Juifs : « Il décèle clairement l'influence de circonstances historiques sur leur caractère, influence qu'il transforme en une donnée quasi-structurelle. » (p. 564) Ce n'est pas d'un mauvais historien. De même lorsqu'il évoque l'histoire de France, à l'encontre de l'immense majorité des historiens catholiques de son temps, il ne fait pas intervenir Dieu et la Providence. Il n'y voit pas l'histoire d'un nouveau peuple élu. Son grand héros demeure Michel de L'Hospital et il aime à répéter et citer la maxime du chancelier : « Il faut que les édits s'accommodent aux temps et aux personnes, et non pas les personnes et les temps aux édits. » Bayle se comporte en véritable historien lorsqu'il établit l'existence des violences religieuses exercées en France contre les protestants. Pour cela Hubert Bost démontre combien il sait utiliser des méthodes et des registres différents : « [...] il emprunte les voies du réquisitoire dans le pamphlet, celles du raisonnement dans l'essai philosophique ou celle de la patience dans le journal. » (p. 677)

En dehors de Bayle, les femmes occupent une place importante dans ce recueil. Jacques Poujol nous raconte au jour le jour les tribulations d'une fille de pasteur, qui, sous Mazarin, se réfugie dans un couvent. La petite-fille reproche aux grands-parents protestants qui l'élèvent, de ne pas la laisser jouer avec ses poupées. Apparemment les religieuses sont plus permissives, ce qui pour le père pasteur devient un rapt diabolique. L'enfant a cédé à « quelque lopin de sucre, quelque pièce de confiture, de conserve de rose[...] ». Roger Zuber présente Madame des Loges, femme de lettres, reléguée en Limousin car compromise dans les intrigues des partisans de Gaston d'Orléans, dont le testament révèle une haute spiritualité. Guy Bédouelle dresse un portrait attachant de Catherine Parr, la dernière femme de Barbe-Bleue, c'est-à-dire d'Henri VIII, et la compare à Marguerite de Navarre. Solange Deyon rappelle la vie d'une femme savante, Anna-Maria Van Schurman (1607-1678), qui passa une grande partie de sa vie à Utrecht et impressionna l'Europe entière, avant de rejoindre les partisans d'un étrange personnage, Jean de Labadie, ancien élève des jésuites, un temps proche des jansénistes, puis converti au protestantisme en 1650. Pasteur, il fut suspendu de son ministère en Zélande, parce qu'il refusait de signer la confession de foi et la discipline des églises françaises des Pays-Bas. Marie Huber (1695-1753), présentée par Maria-Cristina Pitassi connaît aussi quelques déboires, lorsque, vers 1715-1716, elle se sent appelée, par voie surnaturelle, à prêcher à Genève. Le corps pastoral la méprise souverainement et sa famille se montre consternée devant ses audaces. De 1719 à 1753, au sein d'une retraite dans la campagne lyonnaise, elle semble se consacrer à la charité et aux bonnes œuvres. Sa prise de parole, ou plus exactement d'écriture, se fait dans l'anonymat. La « religion essentielle » qu'elle propose est bien faite pour déplaire à tous. Elle tente en effet de concilier raison et sentiment, Bible et humanité. Elle choque aisément le théologien parce qu'elle asservit l'Écriture à l'utilité morale. Mais elle ne convainc pas le déiste, car elle ne récuse pas l'Écriture.

Faute de pouvoir rendre compte de ces *Mélanges* dans leur riche diversité, soulignons encore les exemples de coexistence à la base entre catholiques et protestants, thème cher à É. Labrousse, relevés par Yves Krumenacker. Au-delà de cet

inévitable foisonnement, se dégage de ce volumineux volume un souffle commun, composé d'érudition pointue, d'idées neuves et généreuses. É. Labrousse a eu l'infini mérite de replacer Bayle dans son contexte. Et, à l'encontre du néopositivisme qui régnait dans les années 50, elle a donné une vision, certes critique, mais tout compte fait, chaleureuse et favorable des théologiens calvinistes du xvii^e siècle. Aux sources des Lumières, elle a rencontré le christianisme.

Monique COTTRET

Robert POUJOL, *Basville, roi solitaire du Languedoc, intendant à Montpellier de 1685 à 1718*. Paris/Montpellier, Presses du Languedoc, 1992. 15,5 x 24, 332 p., bibliogr., index.

Pour Saint-Simon, Nicolas de Lamoignon de Basville fut le tyran du Languedoc. Dans la mémoire protestante, il demeure le bourreau des Cévennes, l'adversaire acharné, zélé et cruel des malheureux camisards. Robert Poujol n'a pas entrepris une réhabilitation, mais il a mis ses connaissances d'ancien préfet au service d'un de ses devanciers. Il a voulu comprendre un serviteur du Roi-Soleil et a donc suivi avec une louable objectivité l'itinéraire de son personnage de 1648 à 1724. Son éducation par les jésuites correspond parfaitement à celle de son milieu, cette ancienne noblesse de robe, connue et respectée au Parlement de Paris, souvent proche des dévots. Un voyage en Italie en 1669 vient achever sa formation selon la volonté éclairée de son père le premier Président de Lamoignon. La carrière de Basville est protégée par Louvois : son frère aîné avait quant à lui joué la carte Colbert, stratégie familiale très offensive, le clan ne pouvait perdre. Installé en 1670 conseiller au Parlement, Basville se marie en 1672 à une demoiselle de Chalucet de brillante ascendance et de solide fortune. De 1673 à 1681 notre homme est maître des requêtes ; il participe à la victoire de Turckheim et rêve peut-être momentanément de gloire militaire. Mais intendant de Poitou en 1682, il devient en 1685 intendant en Languedoc, et ne quittera ce poste qu'en 1718, sans même avoir fait de séjours versaillais.

Bien entendu la lutte anti-protestante s'accroît après la révocation, Basville surveille sans indulgence les nouveaux convertis. À partir de 1702 la guerre civile contre les camisards mobilise toute son énergie. Ces épisodes sont bien connus, mais R. Poujol les situe à l'intérieur de l'œuvre administrative de l'intendant. Car Basville a été un grand bâtisseur. On peut en effet prôner la politique de la terre brûlée et s'intéresser à la restauration des vestiges antiques (pont du Gard et Maison carrée) et développer l'urbanisme de Montpellier (construction de l'arc de triomphe et premier aménagement de la promenade du Peyrou). Très symboliquement, Basville attend pour quitter son intendance que la statue équestre de Louis XIV soit hissée sur son piédestal. Ainsi s'achève la carrière exemplaire d'un grand commis.

Monique COTTRET

Jean-Michel BOEHLER, *Une société rurale en milieu rhénan : la paysannerie de la plaine d'Alsace (1648-1789)*, 3 t. Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1994. 16,7 x 23,7, 2473 p., bibliogr., index.

L'imposante thèse de Jean-Michel Boehler (2000 pages de texte sans compter l'énumération des sources, la bibliographie, et les annexes) ne manque pas d'ambition; en effet, même si elle délaisse volontairement les collines viticoles et les vallées vosgiennes, elle vise néanmoins à embrasser la paysannerie de la plaine d'Alsace dans tous ses aspects et pendant largement plus d'un siècle, de la fin de la guerre de Trente Ans à la Révolution française; elle s'autorise même à donner quelques coups de projecteur un peu au-delà; en bref, sans trop l'avouer, elle tend à reprendre les aspirations et les buts de ce que l'on nommait, il y a quelques années, une « histoire totale » (ou « globale »); en plus, elle y mêle une sympathie pour les hommes qui lui donne par ailleurs beaucoup de charme et de chaleur.

Pour satisfaire pareil projet, l'auteur dispose de nombreuses qualités qu'il sait bien mettre en œuvre. D'abord, une connaissance parfaite, mais également critique, des problématiques de ses prédécesseurs; il les réemploie avec beaucoup de justesse, de mesure et de maîtrise en sachant les appliquer et les adapter aux sources dont il dispose, à leur variété et à leurs particularités locales. Ensuite, une attitude prudente face à l'échantillonnage forcé sur lequel il est obligé d'opérer en raison des lacunes documentaires, ce lot commun de l'historien « moderniste », même s'il travaille pour l'essentiel sur le XVIII^e siècle; d'où des conclusions prudentes bien que fermes, exprimées au conditionnel plus qu'à l'indicatif. Enfin, et ce n'est pas le moindre mérite de l'ouvrage, surtout lorsqu'on le compare à des tentatives antérieures qui stratifient les différents aspects d'une société régionale à la façon des couches d'un bassin sédimentaire à tectonique calme, une volonté d'établir à tout moment des relations entre ces aspects, d'appréhender les actions et interactions qui se nouent et se dénouent des uns aux autres (sans oublier leurs variantes locales), en bref de restituer autant que faire se peut, une évolution, résultat d'un échange complexe où les notions d'infrastructure et de superstructure perdent beaucoup de leur signification. À ce propos, la table des matières est trompeuse dans la mesure où elle paraît justement découper en tranches bien ordonnées et bien étanches tous ces aspects de la paysannerie alsacienne, alors qu'à l'intérieur des chapitres particuliers qui leur sont individuellement consacrés, l'influence exercée par chacun des autres sur celui qui y est spécialement étudié, est sans cesse présente, évoquée et, si possible, pesée. Il en résulte une masse impressionnante d'informations plus ou moins corrélées entre elles, de réflexions sur les rapports entre les différents domaines et sur les spécificités du puzzle alsacien, qui sont un des atouts majeurs de ce travail éminemment consciencieux et bien ordonné.

L'ampleur des données manipulées et des articulations découvertes finit par poser à l'auteur des problèmes fondamentaux d'interprétation; il en est d'ailleurs conscient lorsqu'il compare ce qu'il met au jour à ce que ses prédécesseurs ont affirmé dans telle ou telle étude ponctuelle ou telle ou telle tentative de synthèse; il n'étude certes pas la confrontation; on regrette néanmoins qu'il ne s'efforce pas (ou ne se risque pas?) assez à élaborer une construction qui lui soit propre. C'est d'abord vrai au niveau de la problématique; bien qu'il note une augmentation de la production par intensification des pratiques culturelles, il ne voit pas que ses consta-

tations, ne s'intégrant pas dans la vision héritée du XVIII^e siècle et sans cesse reprise par les historiens d'une révolution agricole par la « grande culture », remettent en cause cette notion de révolution agricole ou au moins conduisent à lui donner un sens sensiblement différent; de même, il voit mal que l'assimilation de la censive à une emphytéose est, comme la distinction entre propriétés éminente et utile, le fruit d'une réinterprétation de concessions dont on ne comprend plus ou dont on rejette la signification traditionnelle; en conséquence, il est donc vain de se demander s'il faut « voir dans cette emphytéose de fait un héritage du passé ou un indice de modernité » (p. 558), puisque, malgré les apparences, il s'agit de tout autre chose; car, malgré des clauses similaires, elle s'inscrit dans un réseau relationnel original. Pourtant, l'auteur est conscient que tout son travail conduit à un démantèlement de concepts usuels; il tente par exemple de distinguer, maladroitement à notre avis, propriété et possession, mieux; il pressent la relativité des définitions juridiques des amodiations, lorsqu'il écrit que « l'idée qu'on se fait de la tenure et qu'on cherche à faire admettre par le propriétaire l'emporte sur le caractère formel du droit de propriété » (p. 583).

La question est désormais de savoir ce qui l'empêche d'exploiter à fond ce qu'il devine, en un mot son manque d'audace. D'abord sans doute la trop vaste étendue qu'il a voulu donner à son étude; elle ne lui laissait pas assez de loisir pour creuser les aspects conceptuels des interprétations qu'il manipule; peut-être aussi la reprise implicite d'une logique traditionnelle; dans ce domaine, la volonté de découvrir une « cause déterminante » est symptomatique. Constatant après beaucoup d'autres « des mortalités sans cherté et des chertés sans mortalité », il en conclut qu'« il convient de chercher une *autre* (c'est nous qui soulignons) explication aux accès de mortalité, qui, au XVIII^e siècle, restent assez nombreux et violents » (p. 478). Et il ajoute un peu plus loin que « le *véritable* (c'est nous, à nouveau, qui soulignons) fléau est moins la famine elle-même que la contagion que facilitent l'insalubrité et la disette » (p. 479). Il n'envisage donc dans le premier cas qu'une substitution (et non une complexification) de l'explication, et dans le second qu'une ventilation entre un facteur dominant et des facteurs secondaires (et non un ensemble agissant en tant que tel). Mais pouvait-il tout faire? Sans doute pas, et on aurait mauvaise grâce à le lui reprocher; en revanche, on aimerait, en raison même du savoir qu'il a accumulé sur les paysans alsaciens et des comparaisons qu'il lui a permis, qu'il se penchât maintenant sur ces problèmes de conceptualisation et de processus de penser, non pas tant pour s'en libérer que pour les dépasser et ainsi faire aussi progresser nos connaissances, comme il vient de le faire en nous livrant autant de précieuses et irremplaçables informations sur les paysans de la plaine d'Alsace entre la guerre de Trente Ans et la Révolution française.

Hugues NEVEUX

Michel BLAY, *Les « Principia » de Newton*. Paris, Presses universitaires de France, 1995. 11,5 × 17,5, 124 p., bibliogr. (« Philosophies », 62).

Présenter de façon claire et simple, avec un minimum de mathématiques, une pensée aussi rigoureuse que celle de Newton est un défi que peu d'historiens des

sciences seraient en mesure de relever. Michel Blay s'en tire de façon admirable en un peu plus de cent pages. Grâce à lui, tout lecteur, qui s'intéresse à la révolution scientifique du XVII^e siècle, pourra désormais s'initier au contenu et à la portée des *Philosophiae naturalis principia mathematica*. Paru en 1687, cet ouvrage rappelle le titre des *Principia philosophiae* de Descartes qu'il modifie en profondeur par l'ajout des mots *mathématiques* à celui de *principes* et *naturelle* à celui de philosophie. Premier véritable traité de mécanique rationnelle, les *Principia* de Newton sont à la fois l'aboutissement de la géométrisation du mouvement des graves commencée par Galilée et le coup d'envoi de la physique dite aujourd'hui classique par opposition à la physique posteinsteinienne.

Le premier chapitre du livre de M. Blay présente les grandes étapes de la physique immédiate antérieure à l'œuvre de Newton. Les deuxième et troisième résument l'essentiel du travail proprement newtonien tandis que le quatrième et dernier chapitre montre comment la synthèse des *Principia* a été rapidement modifiée par le calcul infinitésimal.

La science newtonienne n'aurait pas été possible sans la mathématisation du mouvement, qui débute au XIV^e siècle avec William Heytesbury, Thomas Bradwardine et Nicole Oresme, et prend son essor avec Galilée dont les *Discours sur deux sciences nouvelles* paraissent en 1638 à Leyde. La première de ces sciences traite de la résistance des matériaux mais ne connaît une réelle extension qu'un siècle plus tard. La seconde, celle qui passionnera Newton, est l'étude des mouvements rectilignes uniformes et uniformément accélérés ainsi que leur composition dans la trajectoire des projectiles. Galilée résumera les résultats de sa recherche dans deux lois célèbres : la première déclare que tous les graves tombent à la même vitesse quel que soit leur poids et que la distance du point de départ s'accroît en raison du carré du temps écoulé ; la seconde détermine la trajectoire d'un projectile comme une parabole et montre que cette courbe résulte de l'indépendance du mouvement uniforme horizontal et du mouvement vertical naturellement accéléré. Pour arriver à ces résultats, Galilée devait transformer les interprétations traditionnelles du mouvement fondées sur la distinction aristotélicienne entre le mouvement dirigé vers un lieu dit naturel (le centre du monde pour la terre, la sphère céleste pour le feu) et le mouvement violent (celui qui ne se produit que sous l'application d'une force extérieure au mobile, comme le trajet d'un boulet de canon). Ce faisant, Galilée mettait fin au cosmos hiérarchisé et le remplaçait par un univers homogène régi par les mêmes lois sur la terre comme au ciel. Encore fallait-il dégager le principe d'inertie et engager la réflexion sur la piste qui allait mener à la mathématisation de la force centrifuge, définie par Huygens, et la force centripète, que Newton calquera sur la première à la lumière de son hypothèse de la gravitation universelle. M. Blay analyse l'apport de Descartes à cette problématique et il montre comment et de combien Newton le dépasse.

Le deuxième chapitre présente une vue d'ensemble des *Principia* dont la rédaction débute en 1684 à l'occasion d'une visite de l'astronome royal, Edmund Halley, qui demanda à Newton quelle serait la courbe qui serait décrite par les planètes en supposant que la force d'attraction vers le soleil soit inversement proportionnelle au carré de leur distance de celui-ci. Newton répondit qu'il avait déjà fait le calcul et que la courbe serait une ellipse. Halley l'engagea à mettre sa preuve par écrit et quelques mois plus tard, il recevait le volumineux manuscrit des *Principia*. Le prin-

cipe de l'inertie y est clairement exprimé : « Tout corps persévère dans son état de repos ou de mouvement rectiligne uniforme à moins que des forces imprimées ne le contraignent à changer d'état. » C'est la première « loi de Newton », qui est complétée par la deuxième : « Le changement du mouvement est proportionnel à la force motrice imprimée et se fait suivant la droite par laquelle cette force est imprimée. » Pour nos manuels de physique contemporains cette loi se lit :

$$F = ma \text{ ou } F = md^2x/dt^2,$$

mais Newton n'était pas allé si loin et M. Blay donne une explication succincte des raisons qui nous amènent à voir dans la force motrice imprimée des *Principia* une impulsion plutôt qu'une force, au sens moderne du terme.

Le troisième chapitre entre dans le style déductif et la construction mathématique de l'argumentation newtonienne. Les démonstrations des *Principia* s'appuient sur des figures qui sont la clef de l'intelligibilité de la solution proposée et non de simples diagrammes servant seulement à illustrer le raisonnement. Un exemple particulièrement éloquent est la Proposition I-Théorème I du Premier Livre, grâce à laquelle Newton démontre que la force de la gravitation qui s'exerce sur une planète l'entraîne dans un mouvement curviligne autour du corps central. La difficulté était de taille puisque Newton devait rendre compte d'une action continue alors que la force imprimée était conçue comme s'exerçant sur le modèle discontinu de la percussion ou du choc. M. Blay résume clairement la démarche de Newton et en fait très bien saisir l'originalité.

Le quatrième chapitre s'adresse à un problème que les commentateurs anglo-saxons de l'œuvre de Newton négligent trop souvent, celui de la métamorphose que la théorie de la gravitation universelle a subi en raison de l'introduction du calcul différentiel et intégral de Leibniz ainsi que la mise en place d'algorithmes, c'est-à-dire des procédures simples et bien réglées, grâce à Pierre Varignon. Le nouveau calcul leibnizien, élaboré par Jean et Jacques Bernoulli, sera mis à la portée de tous les savants par le marquis de l'Hospital dans son traité de 1696, *Analyse des infinités petits pour l'intelligence des lignes courbes*. La mécanique du xviii^e siècle ne reviendra pas sur les lois de Newton mais l'introduction de nouvelles procédures mathématiques ne saurait être qu'affaire de langage. Elle s'accompagne d'une refonte conceptuelle basée sur la construction et la mise en avant des concepts de vitesse et de force accélératrice dans chaque instant. La contribution de Varignon est particulièrement significative à cet égard et M. Blay souligne, à juste titre, son travail d'algébrisation et son élaboration des concepts cinématiques nécessaires pour étudier les forces centrales dans le cas des mouvements rectilignes.

Admirable par son souci de clarté, ce petit livre offre un fil d'Ariane à tous ceux qui aimeraient se renseigner sur Newton mais ont craint jusqu'à cette date de se perdre dans un dédale de démonstrations mathématiques abstruses.

William SHEA

Inventing human science. Eighteenth-century domains. Ed. by Christopher Fox, Roy PORTER, and Robert WOKLER. Berkeley / Los Angeles / Londres, University of California Press, 1995. 16 × 23,5, xiii-357 p., index.

L'invention de la science de l'homme ? De Hume à Barthez, le xviii^e siècle ambitionne de fonder dans la méthode expérimentale un concept unitaire de la « nature humaine ». Le titre fait écho à une réforme épistémologique et suggère, peut-être à tort, une rhétorique des origines dont on abuse souvent en histoire des sciences. L'ensemble de cet ouvrage magistral n'y sacrifie pas. On ne trouvera dans cette série d'études également passionnantes ni récit des fondations ni prise de parti pour le discontinuisme foucauldien, mais le déploiement organisé d'un thème dont les variations n'obéissent pas à la logique des disciplines modernes. En détournant de son sens une expression de Phillip Sloan, ce livre aurait pu s'intituler « Le Laboratoire de la nature humaine » pour témoigner à la fois de la cohérence d'un projet de connaissances, de son mode de résolution empirique et de sa vraie complexité.

Nonobstant donc quelques titres de chapitres évoquant des savoirs dorénavant sanctionnés, l'anthropologie, la psychologie, l'économie politique, la catégorie de « nature » de l'homme fournit une clé d'intelligibilité globale pour l'approche historiographique des sciences morales et de la problématique naturaliste qui domine le Siècle des lumières. Trop d'images modernistes s'attachent à cette notion. On ne peut pas visiter le xviii^e siècle, remarque Christopher Fox, avec une carte universitaire actuelle. L'époque se caractérise d'ailleurs par le système d'auteurs individualisés et ignore la division du travail intellectuel qui marquera si bien l'émergence ultérieure des spécialités. La « nature humaine » a certainement une validité épistémologique mais elle a surtout une réalité fonctionnelle, communicationnelle. Dans ce cadre d'enquête, un petit nombre de postulats garantit l'avènement terrestre de la figure de l'homme. Issu de la révolution philosophique ouverte par Bacon, Descartes, Locke et Newton, le premier de ces principes affirme qu'il faut traiter des affaires humaines comme de choses naturelles, en tant que la science de l'homme concerne les qualités de notre nature, ses actions, passions, langage ou sociabilité native, sans faire d'autres hypothèses sur le dualisme substantiel de l'âme et du corps. La science de l'homme du xviii^e siècle est une phénoménologie, non une métaphysique.

L'historiographie des idées fait couramment la part belle aux matérialistes du xviii^e siècle parce que le mouvement de la modernité identifie l'émancipation de l'homme à la sécularisation des études et au « désenchantement » du monde. Or, la « laïcisation » du regard porté sur les œuvres humaines est un effet de longue durée — et dérivé — plutôt qu'un projet conscient des acteurs scientifiques. Le privilège des Philosophes, critiques de l'état social, des préjugés religieux et de l'arbitraire des princes, est ici relativisé et surtout situé par rapport à d'autres auteurs dont la pensée illustre les tensions du temps : Montesquieu, Linné, Buffon, Adam Smith, Adam Ferguson... La naturalisation de l'homme apparaît après coup comme une perspective objectivante de ce qu'est l'homme, de ce qu'il peut et doit faire pour accéder à sa plus parfaite expression. Face à l'univers mécanique des choses, la spiritualité de l'homme s'inscrit dans la durée de la civilisation et accède ainsi à l'histoire. C'est dans cette trajectoire que le naturalisme est devenu un mode explicatif général.

L'être de l'homme, de la femme, leurs actions individuelles et leurs comportements collectifs sont en quelque sorte mis à distance. Affirmer que l'homme est de ce monde, abandonner la recherche de l'homme à l'état de nature au profit de la loi de l'homme selon la nature, n'est pas jouer, comme on le croit souvent, d'un parti pris réductionniste. C'est au contraire chercher, à leur niveau d'évolution propre, comment les conventions sociales rencontrent la loi naturelle, comment les actes apparemment les plus arbitraires ou les moins soumis à des déterminismes physiques obéissent eux-mêmes à des régularités, à des schèmes qui ont force nomologique. La notion de « rapports », rapports du physique et du moral, de l'individu à son groupe, de l'origine à la destinée future, etc., résume l'enjeu du siècle. La science de l'homme emprunte aux sciences de la nature ses outils méthodologiques et analytiques : l'observation et la généralisation inductive, la comparaison et la classification, mais elle ajoute de son propre fonds en définissant l'homme par la perfectibilité d'espèce. Le xviii^e siècle ignore, pour cette bonne raison, la division topique de la nature et de la culture ou le débat, plus tardif, de l'hérédité et de l'acquis. Nature et nurture coïncident. « L'art lui-même, dira Adam Ferguson, est naturel à l'homme. » Passible d'un regard naturaliste, l'homme est décrit comme un animal voué à l'état de société, inscrit dans les âges d'une civilisation qui se développe en vertu du changement de mode de subsistance, depuis le chasseur sauvage jusqu'au commerçant de l'état moderne. La zoologisation de l'homme n'épuise pas sa vocation à devenir le maître et possesseur de la terre. Produit de l'histoire, cet animal paradoxal a donc des tâches terrestres indéclinables : il lui appartient d'organiser le monde à son avantage selon l'adage baconien : savoir, c'est pouvoir.

Ainsi, le naturalisme fournit un principe d'ordre qui permet à son tour de comprendre un autre postulat de cette science des Lumières : le savoir sur l'homme est un savoir moral, qui extrapole du jugement de fait au jugement de valeur, sans distinguer le fait descriptif de la décision évaluative. La moralité, la forme des institutions doivent toujours s'accorder avec la physiologie, avec les passions inscrites au cœur des hommes, avec la géographie des lieux qu'enrichit la toute-puissante théorie des climats. On s'étonne souvent de ce télescopage du protocole empirique et du verdict axiologique, de la confusion entre description et prescription, parce que nous vivons mentalement cette coupure inaugurale née au xix^e siècle et qui a si bien contribué à l'image d'une science objective et toute de froide lucidité. Cependant, le Siècle des lumières cultive le militantisme. Il s'agit de réformer l'homme, d'accéder à la liberté en guidant la décision pratique, de dire les connexions causales pour servir l'action émancipatrice. Cela vaut pour la médecine, l'économie, la science du gouvernement. Hume n'est pas le seul à vouloir être le Newton des sciences morales. Tous les grands auteurs se proposent de dégager les chaînes obscures qui relient l'homme à son milieu d'existence, à sa communauté, à son passé... en vue de l'avenir. Cette confusion entre fait et norme, que nous jugeons rétrospectivement préjudiciable à l'exercice d'une science sereine et autonome, apparaît constitutive d'une morale et d'une politique sécularisées. On la verra reconduite dans la plupart des études de ce recueil. Le regard moralisé qu'on jette sur les choses humaines paraît consubstantiel à l'éthique rationaliste cultivée par les grands théoriciens du xviii^e siècle. La pragmatique des œuvres est liée à leur intention, notamment la constitution d'une « histoire naturelle des sociétés humaines » propre à maintenir ou

assurer l'harmonie entre les individus et les différents corps professionnels et étatiques.

Par les thèmes abordés et par la salutaire réflexivité mise en œuvre dans la plupart de ces essais, *Inventing human science* doit ouvrir son audience, au-delà du lectorat dix-huitiémiste, vers l'ensemble des chercheurs en histoire des sciences sociales. Ce livre modifie à bien des égards l'image banalisée du siècle des philosophes. En montrant notamment le lien architectonique qui unit les sciences morales et les sciences naturalistes dans la recherche d'un « ordre naturel » uniforme, il offre un principe chronologique de première importance pour la périodisation de ce genre savant. En même temps, les auteurs ont évité l'anachronisme qui s'attache à bien des lectures rétrospectives de l'histoire « pré-disciplinaire » des sciences humaines. Ils ont rendu au passé sa rationalité relative, sans souscrire à l'idée d'un « esprit » d'époque figé dans ses principes et sans surfaire la portée du mouvement philosophique. C'est une leçon de méthode dont tous les spécialistes des Lumières mesureront l'importance.

Claude BLANCKAERT

Nicolas Fréret, légende et vérité. Colloque des 18 et 19 octobre 1991, Clermont-Ferrand, textes réunis et présentés par Chantal GRELL et Catherine VOLPILHAC-AUGER. Oxford, Voltaire Foundation, 1994. 17,6 × 24, 215 p.

Ce livre va enfin pouvoir mieux faire connaître le personnage, mais surtout l'œuvre de N. Fréret, historien, érudit et secrétaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont la production marquera la première moitié du XVIII^e siècle.

Ce recueil de communications se présente en effet d'abord comme un outil de travail, avec la recension (inédiée et très utile en l'absence d'œuvres complètes éditées de manière critique et exhaustive) par Chantal Grell des travaux de N. Fréret, principalement constitués de communications à l'Académie. Par ailleurs, le volume se clôt par la publication, en appendice, de quelques lettres de N. Fréret, en particulier d'une étude consacrée à l'œuvre de l'un de ses maîtres, Boulainvilliers. Enfin, Catherine Volpilhac-Augé consacre à l'inscription de N. Fréret dans son temps et les débats qui y avaient cours une étude instructive et précieuse pour restituer les enjeux du colloque.

La suite du livre, l'ensemble des communications du colloque, offre une illustration de la diversité des intérêts et des travaux de l'érudit. Des principes méthodologiques dont ils témoignent (C. Grell, « N. Fréret, la critique et l'histoire ancienne ») à la chronologie (B. Barret, « Nicolas Fréret chronologiste » et C. Larrère, « Fréret et la Chine : du philosophique des langues à l'historique de la chronologie »), des recherches sur l'origine des peuples (J.-J. Tatin-Gourier, « Les recherches de Fréret sur l'origine de la nation française », G. Stenger, « Fréret, Maffei et l'origine des anciens peuples de l'Italie ») à la réflexion sur les langues (D. Droixhe, « Impasse du commerce : Fréret linguiste » et C. Larrère dans l'article déjà cité), des enjeux d'une étude sur l'Égypte (M. Sartori, « L'impossibilité de l'histoire chez Fréret ») à

son éventuelle rédaction d'une œuvre libertine (M. Benitez « La composition de la *Lettre de Thrasybule à Leucippe* »), l'éventail des sujets traités par N. Fréret, la variété de ses préoccupations nous font entrevoir sa vaste érudition et sa modernité, bien souvent soulignée par les commentateurs. L'intérêt de ce livre vaudrait déjà par cet aperçu de sujets, comme un relevé des questions symptomatiques d'une époque charnière.

Mais ce recueil offre davantage. Se dessinent en effet au cours des articles et des communications les lignes de force qui structurent l'ensemble des sujets traités par N. Fréret. C'est cette unité de l'œuvre qui rend la lecture de Fréret si intéressante pour ressaisir et comprendre de l'intérieur, dans ses développements vivants, l'avènement du Siècle des lumières.

Le premier souci constant de N. Fréret, dans toutes ses recherches, aura été d'affirmer la possibilité même d'une histoire érudite, critique des époques héroïques, et ce contre le pyrrhonisme ambiant représenté jusqu'à l'Académie. Alors que l'histoire moderne venait juste, avec Mabillon, de se doter d'une méthode, le pyrrhonisme ne se prive pas de remettre en cause l'étude d'époques et de sociétés, qui n'ont guère laissé comme traces que des documents relevant plus de la fable que d'outils utilisables par une quelconque diplomatique. N. Fréret se donne comme but d'en affirmer la possibilité.

Cette préoccupation critique, et partant méthodologique, C. Grell l'étudie à partir des travaux de Fréret consacrés à l'Antiquité gréco-latine, B. Kriegel repère cet enjeu critique dans le cadre de ses études chronologistes, M. Sartori dans l'étude de la question, précise et pointue, des commentaires successifs de Boulainvilliers, N. Fréret et Voltaire d'un passage d'Hérodote concernant l'Égypte et le lent contrôle des crues du Nil. C. Larrère quant à elle essaie de retracer les tentatives de N. Fréret pour rénover de manière critique aussi bien, et successivement, l'étude de la langue chinoise et celle de la chronologie.

N. Fréret a ainsi, dans des domaines très variés, mis en œuvre une méthode critique qui lui permet, à partir d'une analyse des sources les plus proches du fait à étudier, d'affirmer la possibilité d'une étude des temps obscurs. L'alternative n'est plus entre Bossuet et Bayle ou Hardouin, entre l'esprit de système et le pyrrhonisme.

Est-ce à dire que N. Fréret soit pour autant arrivé à la fois à constituer une méthode nouvelle, et à établir une école historique française? Non, car dans le même temps C. Grell note bien ce qui sépare N. Fréret de L. de Beaufort. Par ailleurs, B. Kriegel a mis en évidence ce qu'elle a appelé « la défaite de l'érudition ». N. Fréret, au-delà de ses acquis épistémologiques et méthodologiques, n'est pas arrivé à ancrer en France l'exercice d'une histoire critique et érudite. Il est vrai que l'*Encyclopédie* et une pensée de l'avènement progressif de la raison recouvreront en France les avancées qu'avaient pu faire aussi bien Fréret que Mabillon. Fontenelle et Voltaire ont effacé Fréret, peut-être en partie du fait de ses propres limites.

Mais il est un autre aspect de N. Fréret auquel il faut être attentif, sous peine de ne voir en lui qu'une impasse de l'historiographie française du XVIII^e siècle. Cette seconde grande dimension de son œuvre, nombre des communications que nous avons déjà citées la mentionnent comme une autre face inhérente aux travaux de l'académicien. Il s'agit de la critique qu'il entreprend de l'esprit de système, et plus particulièrement de la démythification des origines. M. Sartori note d'ailleurs ce

balancement de la critique de Fréret, qui doit « vaincre d'une part l'orthodoxie aveugle et l'esprit de système, d'autre part les tentations aisées du pyrrhonisme ».

Pour que l'histoire soit vraiment possible, et non plus simplement l'étude de « perspective généalogique » (D. Droixhe), il faut que le principe de l'origine ait été mis à mal : l'histoire ne sera plus alors uniquement recherche d'origine légitimante et heuristique, mais déchiffrement de la vérité de chaque fait, de chaque période pris en tant que tels. Or c'est ce à quoi vont aboutir nombre de travaux de N. Fréret. Cette critique du mythe des origines, D. Droixhe la retrouve dans les travaux de Fréret linguiste, qui résistent aux « perspectives généalogiques ». J.-J. Tatin-Gourier analyse l'étude critique que l'académicien fait des origines de la nation française, G. Stenger se penchant sur celle concernant les peuples de l'antiquité italienne ; le débat l'opposant à Newton, concernant les études chronologistes de ce dernier, révèle, selon B. Kriegel, un enjeu biblique, et donc là aussi une critique d'une vision religieuse de l'origine. C'est également ce que constate C. Larrère, lorsqu'elle établit que ses écrits concernant la Chine, et son évolution d'une étude de la langue vers une attention accordée à la chronologie, dénotent une critique du figurisme et de son unification, religieuse, de l'histoire dans une origine unique.

Ainsi, l'ensemble des travaux de N. Fréret souligne la double dimension de la critique au XVIII^e siècle, sur laquelle n'ont pas manqué de jouer les tenants de l'orthodoxie : la critique, si elle comprend une part négative, destructrice des mythes des origines, n'en permet pas moins l'édification d'une méthode capable de ressaisir la vérité des faits historiques. Le titre du recueil reprend d'ailleurs, comme nombre de communications, ce double aspect : c'est en détruisant les légendes, en combattant l'esprit de système que Fréret peut rechercher la vérité et la constitution d'un système herméneutique, résultat de l'érudition historique et critique.

La diversité des centres d'intérêt de Fréret n'est pas le moindre charme de la lecture de ses travaux, et ce livre, grâce à la pluralité de ces ouvertures, permettra désormais d'en faciliter l'accès et la fréquentation.

Nicolas PIQUÉ

Graham GARGETT, *Jacob Vernet, Geneva and the Philosophes*. Oxford, Voltaire Foundation, 1994. 16 × 24, xx-588 p., bibliogr., index (« Studies on Voltaire and the eighteenth-century », 321).

Bienheureuse Angleterre où la Voltaire Foundation se permet d'éditer luxueusement des textes aussi minutieusement érudits que celui de Graham Gargett. Avec une infinie patience, l'auteur soupèse les témoignages recueillis dans les œuvres et les correspondances des pasteurs de Genève et des Philosophes pour reconstituer, au plus haut niveau de probabilité, l'histoire de leurs amitiés et de leurs polémiques. Il a choisi de dresser, parmi ces figures de pasteurs, celle de Jacob Vernet (1698-1789), connu pour son vaste traité d'apologétique, le *Traité de la vérité de la religion chrétienne*, et pour sa participation à l'édition de *L'Esprit des lois*. Si G. Gargett vivait à Paris, il n'eût pas manqué d'intituler son ouvrage : « Genève au regard de

l'autre », tic de langage qui, dans le cas, aurait été pardonnable. Il s'agit, en effet, dans toute cette histoire, de décrire comment Genève, son « clergé » et son patriarche, Vernet, sont vus par Voltaire, D'Alembert et Rousseau et comment ils se défendent de ce regard aigü, souvent méchant, parfois tendre, s'il s'agit du dernier.

Contre les pasteurs de Genève et singulièrement contre Vernet, qui a cherché à entrer dans ses bonnes grâces, Voltaire nourrit un triple grief. D'abord, ils défendent la mémoire de Calvin qu'il exècre pour son intolérance. Ensuite, ils s'opposent à l'introduction du théâtre à Genève. Enfin ils dissimulent leur virage au socinianisme en affectant de rester fidèles à la foi de leurs pères : le grand reproche est lâché, Vernet et ses collègues ne sont que des hypocrites. (Reproche que Voltaire redouble, à l'endroit de Vernet, en répandant sur lui un mélange adroit de médisances et de calomnies.) Les pasteurs de Genève furent d'autant plus mortifiés que les critiques de fond de Voltaire furent diffusées dans toute l'Europe grâce à l'article « Genève » de l'*Encyclopédie*, où D'Alembert insistait sur l'infidélité genevoise à plusieurs articles fondamentaux de la foi chrétienne : la divinité de Jésus-Christ, l'éternité des peines de l'enfer, la nécessité de la Révélation. À cet article, la réponse de la compagnie des pasteurs fut digne, mais pâle. C'est Rousseau qui défendit le mieux Genève contre les Français : l'austérité calviniste est considérée par lui comme un bien de famille et une tradition nationale, un rempart salutaire contre les dangers de l'influence française. Cependant, la publication de l'*Émile* et du *Contrat social* embruma les relations des Genevois avec Jean-Jacques. Tout en le ménageant, ils regrettèrent qu'il abandonnât le christianisme pour la simple religion naturelle.

La grande utilité du volume de G. Gargett est la précision de cette reconstitution. Il est utile de la compléter par le recours à un volume plus ancien du même auteur : *Voltaire and Protestantism* (Oxford, Voltaire Foundation « Studies on Voltaire », 188, 1980) où se trouve éclairée la relation ambiguë de Voltaire au protestantisme, forme du christianisme plus raisonnable que le ridicule catholicisme, mais viciée par son moralisme intolérant et son attachement à Calvin. Plus synthétique, le volume de 1980 permet au lecteur de ne pas se perdre dans le détail des controverses entre les pasteurs de Genève et les Philosophes.

L'auteur n'a pas négligé d'évoquer parfois le contexte politique où se situent les affrontements (la rivalité grandissante entre l'aristocratie genevoise, ouverte aux influences françaises et attachée à la forme oligarchique de gouvernement, et la bourgeoisie, désireuse de trouver sa place dans la cité et attachée aux traditions de celle-ci). Toutefois, une évocation synthétique et précise de l'histoire socio-économique et politique de Genève au xviii^e siècle, aurait pu fournir plus de clarté et de vigueur à l'exposé. Il manque aussi un rappel des problèmes que posent à la foi protestante au xviii^e siècle les développements de l'exégèse et de l'histoire du christianisme. Ces omissions conduisent l'auteur à privilégier le jugement théologique et moral sur Vernet et ses collègues. Il leur reproche d'être des libéraux, infidèles aux dogmes essentiels du christianisme (Trinité, Incarnation) au nom d'une religion éclairée, opposée à tout ce que la raison ne peut assimiler dans l'héritage chrétien. Comme, par ailleurs, leur insistance sur l'importance du culte maintient dans la cité la répétition des formulations orthodoxes, il serait difficile de ne pas souscrire aux accusations d'hypocrisie formulées contre eux par les Philosophes. On peut se demander si cette appréciation n'aurait pas gagné en impartialité scientifique à être replacée dans la longue durée de l'histoire de l'exégèse protestante. Les difficultés

des Genevois pour assumer la christologie des conciles des iv^e et v^e siècles ne tiennent pas seulement à ce qu'ils sont devenus des « rationaux ». En fait, il faut prendre en compte, et l'auteur le rappelle lui-même en citant Maria-Cristina Pitassi (p. 31), le succès rencontré à Genève par l'exégèse arminienne de Limborch et Le Clerc. Jusqu'à quel point les affirmations ontologiques des conciles sur la Trinité et l'Incarnation sont-elles contenues dans l'Écriture ? Le principe de la *Scriptura sola*, jusqu'aux rétablissements exégétiques du xx^e siècle joue en faveur de la théologie libérale. Il est significatif que G. Gargett reproche à Vernet de proposer une exégèse allégorique du premier chapitre de la Genèse, alors qu'on la rencontre chez Origène, saint Augustin et Cajetan (p. 453). Malgré le point de vue trop exclusivement théologique adopté par l'auteur, du moins à mon avis, la consultation de son ouvrage reste indispensable pour connaître le détail de la vie intellectuelle et religieuse à Genève au xviii^e siècle. En attendant une grande œuvre de synthèse sur Genève au Siècle des lumières, capable de faire face au portrait magistralement tracé par Roger Stauffenegger : *Église et Société. Genève au xvi^e siècle* (Genève, Droz, 1983, 2 vol.).

François LAPLANCHE

Dietmar KÖVEKER, *Grenzverhältnisse. Kant und das « Regulative Prinzip » in Wissenschaft und Philosophie*. Berlin, Duncker & Humblot, 1996. 15,7 × 23,5, 325 p., bibliogr. (« Philosophische Schriften », Bd 16).

Dans *Grenzverhältnisse* Dietmar Köveker réinterprète le concept kantien de « principe régulateur », dont le statut, à l'intérieur de la philosophie critique est, selon lui, insuffisamment expliqué. Il distingue deux traditions herméneutiques : d'un côté, la littérature analytique anglo-saxonne (Bennett, Strawson) qui qualifie la Dialectique transcendantale de métaphysique et réduit tout principe régulateur à un principe méthodologique et heuristique, de l'autre, la littérature continentale (Körner, Buchdahl). L'une des erreurs que commet la première tendance consisterait à ne pas distinguer principe régulateur, Idée régulatrice et idéal. D. Köveker se rallie à la seconde tendance et rejette notamment la conception de Popper pour qui la fonction du principe régulateur est d'esquisser un rapprochement infini par rapport à la vérité. Popper projette la validité des principes constitutifs sur l'achèvement hypothétique du processus de connaissance. Il transforme ainsi subrepticement la problématique de la chose en soi inconnaissable en une problématique de la convergence progressive des principes constitutifs et régulateurs.

La présente étude a pour but de reconstruire, de manière immanente, la théorie kantienne des Idées régulatrices en s'appuyant principalement sur la Dialectique transcendantale. Son fil directeur est qu'un lien théorique indissoluble unit l'Analytique à la Dialectique. Quoiqu'une abondante littérature secondaire minimise le rôle des principes régulateurs et quoique la thématization de la raison vienne après celle de l'entendement dans l'ordre d'exposition de la *Critique de la raison pure*, il existe, selon D. Köveker, un parallèle entre le « plus haut point de l'entendement »

et l'inconditionné de la raison. Que les principes régulateurs soient évoqués pour la première fois dans le cadre des Analogies de l'expérience indique déjà le rapprochement entre connaissance empirique et connaissance par raison pure.

Le cœur de cette étude réside dans le chapitre II, « Kant et l'unité de la raison », qui situe le concept d'Idée régulatrice dans l'architectonique de la théorie kantienne de la connaissance. D. Köveker y examine particulièrement l'Appendice à la Dialectique transcendantale, les § 8 et 9 de l'Antithétique de la Raison pure, les Analogies de l'expérience ainsi que la distinction phénomène-noumène. En quoi la Dialectique est-elle indispensable à la logique transcendantale? Pourquoi Kant n'en est-il pas resté à l'Analytique? D. Köveker, reposant cette question classique, confronte la lecture de Buchdahl, qui radicalise le rôle de la Dialectique, à celle de Strawson, qui privilégie le moment empirique. Qu'est-ce qui garantit la conformité de notre expérience aux choses en soi, si celles-ci demeurent inconnaissables? En quoi consiste la frontière commune, le point de jonction, entre ces deux sphères? D. Köveker comprend le lien entendement-raison de manière dynamique et énumère les motifs logiques et théoriques pour lesquels l'entendement, incapable de fixer lui-même les bornes de son propre usage légitime, appelle la raison. L'Analytique et la Dialectique ne sont pas deux moments indépendants. La seconde est une réponse aux embarras suscités par la première, d'où le caractère non seulement naturel mais encore premier et nécessaire de l'usage régulateur des Idées rationnelles. L'entendement, comme faculté des règles, ne se suffisant pas à lui-même, suscite ce passage à la raison, comme faculté des principes. Sans la raison, aucune connaissance ne serait possible.

Dans le chapitre II, D. Köveker souligne essentiellement l'exigence commune à l'Analytique et à la Dialectique : fonder la validité objective de la pensée humaine en général. Il montre dans quelle mesure les quatre arguments kantien, relatifs respectivement à l'idéalisme transcendantal, aux exigences de la raison, à l'antagonisme et à l'indéterminité, constituent les premiers linéaments de la raison régulatrice. Le problème de l'application des catégories trouve sa solution dans le rapport entre le plus haut point de la Déduction transcendantale et le plus haut principe de tous les jugements synthétiques. La démonstration de la validité objective des concepts purs de l'entendement constitue ce sommet où nous devons faire parvenir l'entendement, la logique et, après elle, la philosophie transcendantale. D. Köveker dégage ce qu'il nomme la « double structure régulatrice-constitutive » de la critique kantienne de la connaissance et présente sa propre lecture comme non officielle. Il interprète (p. 133) la plupart des concepts fondamentaux de la *Critique de la raison pure* en un double sens : régulateur et constitutif, analytique et dialectique, empirique et transcendantal, réaliste et idéaliste. Selon l'interprétation officielle en revanche, les principes constitutifs de l'entendement finissent où commencent les principes régulateurs de la raison. Ils s'excluent mutuellement et ils n'ont pas la moindre frontière commune. La reconstruction que D. Köveker propose, en donnant une vue synthétique des principaux moments de la première *Critique* rend compte de l'enchaînement des arguments kantien. Reprenant la formule de Kant, il écrit : « Les principes constitutifs sans moments régulateurs sont aveugles et les principes régulateurs sans moments constitutifs sont vides. » (p. 131)

D. Köveker analysant le rapport entre, d'une part, usage régulateur et usage constitutif et, d'autre part, entre entendement et raison, repère, par-delà la dimension

incontestablement régulatrice de la Dialectique transcendante, une dimension constitutive *par analogie*. L'originalité de sa thèse consiste à montrer que, lorsqu'on se situe *entre* immanence et transcendance, à leur *limite* commune, la connaissance est capable d'un double usage. Sans franchir la limite, sans abolir la différence entre entendement et raison, ce double usage permet le progrès de la connaissance rationnelle. Si les principes dynamiques régulateurs ne permettent pas de constituer, au sens strict, le monde objectif, ils dessinent en filigrane l'avenir du processus cognitif.

De même, dans le paragraphe « L'idéal de la Raison pure », D. Köveker établit, à l'encontre de la doctrine officielle, que le *Tun-als-ob-es-Gott-gäbe*, encore qu'il ouvre l'horizon de la raison pratique régulatrice, n'a pas exclusivement une signification régulatrice ni un statut transcendant. Il s'appuie sur la fin du chapitre des Antinomies où se révèle le motif systématique du concept de Dieu comme être originaire, suprême et être de tous les êtres. Ce concept ne se situe pas tant « *innerhalb der Grenzen der bloBen Vernunft* » que « *genau auf der Grenze* », sur la *limite* entre entendement et raison. Ce concept illustre ce que D. Köveker nomme audacieusement la « fusion » (p. 179) du théorique et du pratique. En tout, l'activité constitutive de l'entendement est conditionnée par l'activité régulatrice de la raison.

À l'encontre des interprètes anglo-saxons, D. Köveker estime donc que les principes de la raison sont autant susceptibles d'une signification subjective qu'objective. Les Idées transcendantales ont une validité objective, quoique indéterminée et analogique, dans la mesure où elles fournissent les principes de l'expérience possible, qui, elle-même, nécessite les concepts de l'entendement. Si l'entendement se rapporte directement aux objets de l'expérience et si la raison se rapporte à eux indirectement, elle se rapporte en revanche directement à l'expérience en général. Les lois dynamiques ont une portée constitutive eu égard à l'ensemble de l'expérience. D. Köveker nomme « chiasme » (p. 138), quoiqu'il ne s'agisse pas d'une parfaite réciprocité, ce rapport entre entendement et raison. Il ose l'oxymore de « constitution régulatrice » des Idées rationnelles. En approfondissant l'idée kantienne d'un schématisme analogique, il étend à la raison le concept kantien de « constitution ». C'est seulement quand la théorie des concepts de la raison est achevée que la Déduction transcendante des catégories se trouve achevée. L'ensemble de la *Critique de la raison pure* obéirait à cette analogie entre immanence et transcendance.

Les chapitres III et IV enfin portent sur les structures régulatrices de la physique moderne et sur la réception de la raison régulatrice kantienne. D. Köveker montre que la mécanique quantique et la théorie de la relativité ne s'émancipent de la géométrie euclidienne et de la mécanique newtonienne qu'en utilisant, implicitement ou explicitement, une rationalité de type régulateur. À la suite de von Weizsäcker (*Die Einheit der Natur* et *Aufbau der Physik*), il enrichit l'interprétation traditionnelle du rapport entre philosophie transcendante et physique moderne en établissant un tableau de correspondances entre les quatre arguments régulateurs kantien étudiés dans le chapitre II et les quatre principales théories quantiques de l'école de Copenhague : caractère inconnaissable des particules élémentaires, exigence de mesures physiques toujours plus précises, dualisme ondes-corpuscules et relations d'incertitude de Heisenberg. Mais jamais il ne cède à la facilité qui consisterait à dire que Kant a pressenti les théories d'Einstein, de Planck ou de Bohr. Le principal point commun à la raison régulatrice kantienne et à la physique quantique est que leurs

objets ne sont pas directement accessibles à l'intuition sensible. Pour Heisenberg par exemple dans ses *Physikalische Prinzipien der Quantentheorie*, la théorie de la relativité abandonne pour la première fois le monde des concepts issus de l'expérience, sans être pourtant privée de tout rapport à des objets de connaissance.

La physique moderne rencontrerait donc les mêmes difficultés que Kant accordant aux Idées transcendantales une validité objective d'une nature particulière. Parallèlement, D. Köveker voit dans l'Esthétique et l'Analytique transcendantales les fondements de la physique classique. Le passage théorique de l'Analytique à la Dialectique serait analogue au passage historique de l'atomisme classique (relatif) à l'atomisme quantique (absolu). Pour von Weizsäcker de même, la chimie et la physique classique reposent sur un atomisme relatif et sensible. Atomes et particules élémentaires sont de petites parties dont on ignore si elles peuvent encore être divisées. Pour la physique quantique en revanche, les rapports spatio-temporels n'ont plus besoin d'être intuitionables et les éléments se réduisent à des formes mathématiques. Selon D. Köveker, dans l'Analytique transcendantale *comme* dans la physique classique, l'espace et le temps sont des grandeurs infinies données (*gegeben*), tandis que dans la Dialectique transcendantale *comme* dans la physique moderne ils sont des grandeurs indéfinies exigées (*aufgegeben*).

Dans l'ensemble de cette étude, la méthode de l'auteur consiste à minimiser corrélativement l'ordre chronologique d'exposition adopté par Kant, ordre selon lequel l'Analytique semble conditionner la Dialectique, et l'ordre de succession historique entre physiques classique et moderne au profit d'un ordre plus essentiel et plus profond : l'ordre des présupposés transcendantsaux. Analytique constitutive et Dialectique régulatrice, physique newtonienne et mécanique quantique se conditionnent mutuellement, quoique en des sens différents. Cette reconstruction minutieuse permet une réinterprétation originale de l'architecture d'ensemble de la première *Critique* ainsi qu'une analyse (plus rapide) de l'influence de la rationalité kantienne sur les théories physiques modernes. La complémentarité en retour (non symétrique) des aspects empirique et transcendantal, constitutif et régulateur, cette « double structure » de la connaissance, a également le mérite de révéler un des traits de la théorie kantienne de la limite (*Grenze*) comme point d'appartenance commun à deux domaines hétérogènes. Le titre de la présente étude s'inspire de l'emploi kantien du terme « limite » notamment dans les *Prolégomènes à toute métaphysique future* : l'entendement constitutif opère précisément à la limite de tout usage légitime de la raison (*gerade auf der Grenze alles erlaubten Vernunftgebrauchs*). La limite au sens kantien serait autant le signe d'une différence que d'une possible mise en communication du différent. Il existerait ainsi une authentique limite entre entendement immanent et raison transcendante, dans la mesure où, comme l'écrit Kant dans les *Prolégomènes*, les principes de la première déterminent *a priori* le second.

Mai LEQUAN

Lavoisier in European context. Negotiating a new language for chemistry. Éd. Bernadette BENSUADE-VINCENT, Ferdinando ABBRI. Canton, MA, Watson Publishing Int., 1995. 15,5 × 23,5, 303 p., index (« Science History Publications »).

Sous ce titre, paraissent les actes d'un colloque organisé à Paris en mai 1994 par la European Science Foundation (ESF) dans le cadre de son programme « Évolution de la chimie de 1789 à 1939 ». Le colloque, consacré à l'étude historiographique de la diffusion de la nouvelle nomenclature chimique en Europe, était l'occasion pour quinze des meilleurs spécialistes de la recherche historique sur la révolution chimique, d'examiner le processus étonnamment rapide d'adoption du nouveau langage.

Cet ouvrage complète de façon très heureuse le numéro spécial d'*Osiris*, « The Chemical Revolution. Essays in reinterpretation », édité en 1988 par Arthur L. Donovan; comme ce dernier, *Lavoisier in European context* analyse les réactions à la nouvelle chimie dans les différents pays d'Europe et dans le Nouveau Monde et développe sur le contenu et l'interprétation de la révolution chimique des thèses dont certaines sont encore l'objet de débats passionnés.

Bernadette Bensaude-Vincent, dans un brillant essai introductif, présente trois idées : 1. L'adoption du nouveau langage chimique n'a pas été un processus cumulatif de ralliements individuels; c'est l'adaptation progressive aux idées nouvelles d'un réseau très actif de correspondants scientifiques dialoguant depuis longtemps à travers toute l'Europe et le Nouveau Monde. 2. Il n'est plus possible de décrire ce processus en termes de *conversion* ou de *résistance* à la nouvelle chimie et les facteurs sociologiques, culturels, politiques, philosophiques sont déterminants dans les choix de chacun. 3. L'adoption du nouveau langage ne peut plus être considérée comme liée au triomphe de la révolution chimique, puisqu'elle ne comporte pas nécessairement l'acceptation de la nouvelle doctrine antiphlogistique.

Il est certain que la diffusion de la nouvelle nomenclature ne s'est pas faite selon un mode linéaire et cumulatif, les conversions de chimistes s'ajoutant les unes aux autres comme une succession de perles sur un collier, à partir de Paris considéré comme le centre d'une révolution scientifique et linguistique; elle était attendue, préparée et amorcée en Europe depuis près de vingt ans; les suggestions de Macquer dans le *Dictionnaire de chimie* de 1766, le mémoire de Guyton de Morveau *Sur les dénominations chimiques, la nécessité d'en perfectionner le système et les règles pour y parvenir* en 1782, les encouragements de Bergman indiquent clairement qu'il existait un consensus à ce sujet.

L'influence dans chaque pays des secteurs professionnels dominants a également été décisive : pharmaciens, médecins, minéralogistes, métallurgistes, teinturiers, avaient tous une approche différente de la chimie et ce fait conditionnait leur réaction au nouveau langage. Anne-Claire Déré montre que les médecins en France étaient plus attentifs aux propriétés thérapeutiques des substances chimiques qu'aux bases théoriques de leur définition. Lissa Roberts souligne en Hollande l'importance des applications à la physiologie; Brigitte van Tiggelen celle en Belgique de l'enseignement de la pharmacie; Patricia Aceves celle au Mexique de l'industrie minière; tous constatent l'influence des facteurs sociologiques, culturels et économiques dans les diverses réponses à la nouvelle nomenclature.

Dans d'autres pays, les facteurs politiques ont été déterminants. Amorim da Costa montre qu'une communauté de chimistes n'a pu se développer au Portugal qu'après la réforme de l'Université en 1772. Augusti Nieto-Galan attribue au soutien des Bourbons francophiles la rapidité de l'introduction de la nouvelle chimie en Espagne par Joseph-Louis Proust et François Chavaneau ; succès bientôt compromis par la Révolution française et les guerres napoléoniennes. En Italie, Ferdinando Abbi et Marco Beretta, en Pologne, Roman Mierzecki, décrivent le jeu des sympathies politiques dans l'acceptation ou le rejet de la nouvelle chimie. David Knight insiste sur le patriotisme des chimistes britanniques hostiles à la Révolution française.

Dans le cas de Joseph Priestley étudié par John G. McEvoy, de Joseph Black par Arthur Donovan, ou de Henry Cavendish évoqué par Frederic Lawrence Holmes, ce sont les conceptions philosophiques personnelles et l'attitude du savant devant la science et devant la société qui ont conditionné l'accueil fait à la nouvelle nomenclature. Alors qu'en France la tradition académique et centralisatrice facilitait son adoption une fois obtenu l'accord des collègues de l'Académie des sciences, en Angleterre, pays décentralisé et de tradition libérale, le choix de chacun s'exprimait plus librement. C'est ainsi que de nombreux chimistes adoptèrent la nouvelle nomenclature sans souscrire pour autant à la théorie antiphlogistique et à la nouvelle chimie.

Les grands débats classiques autour de la chimie de Lavoisier sont alors ouverts. Et d'abord, s'agissait-il d'une réforme ou d'une révolution ? La chimie existait-elle comme discipline autonome avant Lavoisier ? En décrivant la démarche du chimiste suédois Anders Gustaf Ekeberg, Anders Lundgren conclut à une continuité parfaite entre la chimie de Bergman et celle de Lavoisier, mis à part le remplacement du phlogistique par l'oxygène. Et F. L. Holmes affirme qu'il existait déjà un consensus international sur la chimie des acides, des bases et des sels neutres ; à ses yeux, la chimie pré-lavoisienne représentait déjà un ensemble doctrinal cohérent, et l'essentiel de la révolution chimique se résume donc au remplacement de la théorie phlogistique de la combustion par celle de l'oxygène. De ces éléments de continuité dans la doctrine chimique, il déduit deux conséquences : la révolution chimique n'a pas transformé la chimie dans sa totalité ; elle ne lui a pas non plus conféré le statut de science, puisqu'elle en était déjà une. Quant au nouveau langage chimique, Lavoisier a simplement mis au service de ses idées une réforme préparée par d'autres. B. Bensaude-Vincent rappelle pour sa part que l'importance du phlogistique était somme toute secondaire dans la chimie pré-lavoisienne. « De façon ironique, écrit-elle, c'est après son rejet que le phlogistique a permis de définir la chimie de façon plus significative qu'à l'époque où son existence n'était pas mise en doute. »

Bien que son nom figure dans le titre du nouvel ouvrage, Lavoisier et sa contribution personnelle en sont comme absents. On peut regretter qu'aucun auteur n'ait tenté de faire une synthèse aussi riche que celle réalisée par Holmes dans son livre magistral, *Lavoisier and the chemistry of life* (Madison/Londres, the University of Wisconsin Press, 1985). Il faut cependant remercier Ferdinando Abbi et Marco Beretta d'avoir remis en perspective la chimie de Lavoisier dans son époque en la confrontant aux solutions alternatives disponibles.

Il n'est peut-être pas inutile de donner un instant la parole à Lavoisier, puisqu'il a eu le soin de préciser en 1792, à une époque où la vantardise n'était plus pour lui de mise, ce qu'il considérait comme son apport personnel : « On ne pourra pas me contester, j'espère, toute la théorie de l'oxydation et de la combustion; l'analyse et la décomposition de l'air par les métaux et les corps combustibles; la théorie de l'acidification; des connaissances plus exactes sur la nature d'un grand nombre d'acides, notamment des acides végétaux; les premières idées de la composition des substances végétales et animales; la théorie de la respiration, à laquelle Seguin a concouru avec moi. » (*Mémoires de Chimie*, s.l.n.d. [Paris, Dupont, 1805], t. II, p. 87.)

Ces lignes suggèrent deux remarques en rapport avec le livre *Lavoisier in European context* : d'une part, Lavoisier ne revendique aucun droit de propriété sur la nouvelle nomenclature chimique; il est donc tout à fait superflu de lui contester cette propriété. D'autre part, dans cette sèche énumération faite avec la modestie des orgueilleux, il sait bien qu'il apporte pour séduire la communauté scientifique beaucoup plus que le simple rejet du phlogistique. Sa puissance de travail, sa méthode expérimentale, sa fortune, ses coûteux instruments, son influence à l'Académie des sciences, son appartenance aux « milieux éclairés », le talent de son épouse pour les relations publiques, les dîners du lundi à l'Arsenal, et le rôle politique de Paris et de la France en Europe ont fait le reste.

Jean-Pierre POIRIER

Les Imprimés limousins, 1788-1799. Sous la dir. de Michel CASSAN et Jean BOUTIER, préf. de Daniel ROCHE, postf. de Frédéric BARBIER. Limoges, Rencontre des historiens du Limousin/PULIM, 1994. 14,7 × 21, 734 p., bibliogr., cartes, graph., index.

À la fin de l'année 1989, le groupe Rencontre des historiens du Limousin décidait de poursuivre les pistes de recherche ouvertes par le colloque *Limousin en Révolution*, tenu au printemps précédent, en entamant une enquête sur les imprimés parus de 1788 à 1799 dans le territoire des trois départements de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze. Il aura fallu cinq années seulement pour que ce travail soit mené à son terme et publié.

L'imposant volume qui est le fruit de cette enquête s'organise en deux volets : d'un côté le répertoire bibliographique, fort de plus de 2 000 notices, de l'autre un ensemble de six analyses de la situation provinciale, complétées d'une réflexion plus générale de Frédéric Barbier sur les rapports entre le phénomène révolutionnaire (de la révolution politique à la révolution industrielle) et les périodisations auxquelles recourt l'histoire du livre, dans la compréhension qu'elle propose de la soixantaine d'années qui se sont écoulées de 1777 à 1837 et ont vu périliciter l'« Ancien Régime typographique ».

Le répertoire bibliographique, qui forme la seconde partie du volume, allie avec une rare réussite la précision d'information et la commodité d'utilisation. Réparti en

trois sections géographiques correspondant aux trois départements définis en 1790, il compte 688 notices pour la Corrèze, 460 pour la Creuse et 969 pour la Haute-Vienne. Chacune de ces sections obéit à un cadre de classement commun, qui répartit la masse des imprimés selon les instances dont ceux-ci émanent, de l'instance institutionnelle à l'instance collective d'opinion publique (telles les sociétés politiques) ou à l'instance privée du citoyen parlant et publiant en son nom propre. Chaque notice comprend non seulement une description bibliographique précise, restituant au besoin les lieux et dates d'impression, mais aussi la mention des exemplaires consultés et, pour les textes dont le titre n'est pas explicite, une brève analyse, doublée d'un code d'indexation qui sera utile à plus d'un chercheur. L'ensemble est complété des différents index nécessaires et d'une bibliographie des travaux consacrés à l'histoire du livre en Limousin.

Quant à la première partie du volume, à laquelle introduit une préface de Daniel Roche, elle s'ouvre par un tableau de la présence du livre en Limousin au XVIII^e siècle : Jean Boutier y replace la production éditoriale « dans une économie globale de l'imprimé, qui [prend] en compte aussi bien sa circulation que sa production » (p. 5). Les cinq articles suivants dégagent les principales lignes d'analyse du riche matériel rassemblé par l'enquête bibliographique ou s'attachent à préciser certains aspects de l'histoire du livre auxquels l'inventaire des éditions ne suffit pas à donner accès (ainsi Louis Pérouas étudie les bibliothèques des prêtres réfractaires, Martine Tandeau de Marsac et Raymonde Georget dressent un état de la fabrication du papier). Les articles directement articulés à la constitution du corpus des éditions imprimées mettent tous en évidence l'écrasante prépondérance de la commande administrative dans l'imprimerie limousine de la Révolution. Cette situation n'est aucunement propre au Limousin, mais il reste qu'elle s'y manifeste avec une acuité plus remarquable qu'en d'autres régions. Partant par conséquent de ce déséquilibre extrême entre production administrative et production d'opinion publique, encore grandissant à mesure que s'éloignent les premières années de la « prise de parole » (1789-1791), Michel Cassan s'attache d'une part à analyser les raisons d'une si grande faiblesse numérique des pièces d'opinion publique, d'autre part à mesurer les conséquences que la prépondérance de la commande administrative — et plus particulièrement celle des administrations départementales — fait peser sur l'économie régionale du livre. Ce deuxième axe de recherche est également celui que privilégie l'article de Paul D'Hollander, qui retrace la géographie et la chronologie auxquelles répond la création de nouveaux ateliers typographiques en Limousin, et l'étude de Noël Landou sur les imprimeurs creusois, où la diversité des parcours biographiques des « gens du livre » directement issus du fait révolutionnaire est envisagée dans le cadre d'une histoire des élites locales.

La complémentarité de ces différentes études n'est pas l'un des moindres intérêts du volume. Car loin de juxtaposer des approches disparates, l'ensemble du recueil, articles et recensement bibliographique, est tenu par la fidélité à l'ambition historiographique affichée dès l'abord par l'étude de synthèse de Jean Boutier : il ne s'agit pas ici de compléter une histoire locale de l'imprimerie, mais d'envisager, dans le détail d'une situation régionale, une histoire des « régimes typographiques », entre tradition et modernité.

Philippe VENDRIX, *Aux origines d'une discipline historique. La musique et son histoire en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*. Liège/Genève, Bibliothèque de la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège/Droz, 1993. 16,3 × 24,5, 418 p., bibliogr., index.

Ce livre, une thèse soutenue à Liège en 1991, se présente comme une contribution à l'histoire de la musicologie. Le titre en est sans doute quelque peu trompeur. La musicologie est une *discipline* qui ne se résume de loin pas à la seule approche *historique* puisqu'elle articule, autour de son objet, des questionnements acoustique, physiologique, psychologique, ethnographique, esthétique, théorique... L'ouvrage ne traite d'ailleurs pas des conditions d'émergence de cette discipline (ses *origines* proprement dites) qui s'institue dans le courant du XIX^e siècle, d'abord en Allemagne (*Musikwissenschaft*). Le propos de l'auteur est plutôt de remonter à un temps où la musicologie n'existait pas comme *savoir constitué* et d'étudier la façon dont se pratiquaient et s'exposaient alors les réflexions sur la musique. Une manière de pré-histoire, donc. Philippe Vendrix, qui concentre son enquête sur le domaine français entre 1615 et 1789, envisage un ensemble discursif fréquemment visité depuis deux lustres, mais il y pratique une sélection originale en ne retenant que les textes mettant en œuvre, même partiellement, une réflexion d'ordre historique sur l'art musical. Montrer en quoi consistait l'histoire de la musique aux XVII^e et XVIII^e siècles, c'est en cela que l'ouvrage offre une contribution à la connaissance des antécédents de la musicologie.

Le corpus étudié réunit une centaine de textes comprenant aussi bien des *Histoires de la musique* que des essais esthétiques, des mémoires académiques que des articles de périodiques ou de dictionnaires, des interventions polémiques que des sommes érudites, etc. Par l'ampleur du matériel collecté et décrit, l'ouvrage constitue une formidable mine documentaire sur les multiples aspects de l'historiographie musicale de Salomon de Caus à André-Modeste Grétry. On pourra bien sûr dénicher quelques lacunes, pour ainsi dire inévitables², mais il convient bien plutôt de souligner la mise en valeur de pièces méconnues, notamment de quelques œuvres restées à l'état de manuscrit auxquelles l'auteur réserve des présentations détaillées; on appréciera aussi d'utiles instruments, tels la liste des dissertations concernant la musique lues à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (p. 46-48) ou le tableau des théoriciens anciens et de leurs éditions disponibles à l'époque (p. 108).

L'étude d'un corpus aussi divers ne va pas de soi. L'auteur a choisi de multiplier les angles d'attaque. Il commence par des survols sur les différents types d'auteurs convoqués, sur quelques caractéristiques bibliographiques ou textuelles des œuvres réunies, sur les divers contextes, intellectuels, institutionnels, de leur rédaction (chap. I et II). Il poursuit par un examen des conditions du travail historique en reconstituant quel était l'accès des musicographes à quels types de sources (chap. III). Il cherche à reconstruire les divers modèles de représentation des origines

2. Il est dommage par exemple que l'auteur ignore les articles que Rousseau consacrait à la musique médiévale dans l'*Encyclopédie*; l'entrée « Ligature », en particulier, témoigne d'une enquête menée par le Genevois sur des manuscrits des XIII^e et XIV^e siècles et d'un projet d'édition qui, même s'il n'a pas abouti, inciterait à amender le paragraphe que P. Vendrix consacre aux recherches sur la notation proportionnelle (p. 133-134).

et des modes de transformation de l'art musical attestés dans les textes (chap. iv et v). Il analyse le traitement que les écrits concernés réservent à trois objets particuliers : la musique des Anciens, la musique médiévale et l'opéra (chap. vi à viii). Il consacre enfin un dernier chapitre aux biographies.

Ces dossiers successifs présentent le plus souvent le caractère d'inventaires, de micro-descriptions ou, parfois, de micro-analyses mises bout à bout, dont ne se dégagent que rarement des considérations d'ensemble. C'est que, sans doute, la multiplicité des types de textes rapprochés ne prête pas à des synthèses faciles. L'auteur constate d'ailleurs à plusieurs reprises l'hétérogénéité de son corpus. Il fournit, de place en place, des repères et des références qui permettent de voir se profiler le paysage très différencié dans lequel des démarches historiennes étaient pratiquées aux ^{xvii} et ^{xviii} siècles : selon les acteurs (érudits bénédictins, anti-quaïres, philosophes...), selon les contextes (querelle des anciens et des modernes, « défaite de l'érudition »...), les enquêtes ou les réflexions sur le passé de la musique prenaient d'autres formes, s'investissaient de valeurs différentes.

Ainsi, au fil des chapitres du livre, à travers leur disparate et leur caractère répétitif à la fois, on devine peu à peu la nature de l'objet que l'auteur s'est donné : un ensemble textuel qui se caractérise d'abord par sa *dispersion* (multiplicité des strates discursives d'où sont extraits les textes analysés ; éclatement des positions historiennes dont ils procèdent), mais aussi, à un niveau « moléculaire », par un principe de *limitation* (on repère en particulier la récurrence de véritables lieux communs qui, tout au long de la période, traversent l'ensemble des écrits réunis). Et l'on se demande aussi si la méthode de description adoptée par l'auteur permet de bien rendre compte du jeu, peut-être en partie réglé, qui articule ces deux niveaux ; en particulier le parti pris d'une approche thématique, qui suppose le morcellement des textes pour mettre en série leurs éléments similaires, tend à ne faire voir que les lieux communs et à occulter les fonctions parfois originales dont ils peuvent être porteurs dans tel ou tel discours particulier.

À plusieurs reprises, l'auteur est amené à noter que, dans les textes qu'il examine, l'histoire n'est qu'au service de finalités d'ordres différents (morale, revendicatrice, esthétique...), de sorte qu'elle apparaît parfois plus comme une *fonction discursive* que comme une démarche de savoir. D'autre part, il est aussi amené à remarquer que l'accumulation de matériaux historiques ne conduit pas souvent à l'élaboration d'une histoire proprement dite (par ex., p. 139 ou p. 328) ou que la réflexion historique se tisse fréquemment à des réflexions théoriques, philosophiques, ou de poétique — ce qu'il présente d'ailleurs en termes d'interférence. De tels constats semblaient appeler une théorisation des rapports entre *discours* et *savoir* (l'auteur paraît le plus souvent simplifier le problème en opposant contenu — issu de pratiques de recherche qui seraient proprement historiques — et forme discursive — voir, par ex., les « carcans préétablis » p. 333). De tels constats suggèrent également que, dans cet « ordre enchevêtré du savoir et du discours », pour reprendre une formule de Michèle Duchet, l'ensemble des discours sur la musique à l'époque classique forme une configuration complexe dont l'apparente lisibilité ne devrait pas masquer l'irréductible étrangeté³. Plutôt que d'évaluer cette configuration à l'aune de nos grilles

3. Un indice : P. Vendrix note (par ex., p. 324) qu'il est des *Histoires* de l'opéra où il n'est quasi jamais question de musique ! N'est-ce pas que l'objet même « opéra » n'est pas consti-

contemporaines⁴, peut-être faudrait-il tenter d'en reconstituer les connexions spécifiques, les modalités propres de délimitation de ses objets et de formation de ses concepts... Dans cette perspective, le principe même d'une sélection des textes par référence à une démarche scientifique, l'histoire de la musique, qui n'a trouvé de consistance que dans un cadre épistémique postérieur, apparaît comme un facteur de distorsion. Il n'en reste pas moins que le volumineux débroussaillage de P. Vendrix apporte de nombreux matériaux pour une telle archéologie de la musicographie, une entreprise qui, sans doute, n'apparaît envisageable qu'à partir d'enquêtes historiques de ce type⁵.

Alain CERNUSCHI

Robert DARNTON, *The Corpus of clandestine literature in France, 1769-1789*. New York/Londres, W. W. Norton & Company, 1995. 16 × 24,3, 260 p.

L'ouvrage consacré par Robert Darnton au *Corpus de la littérature clandestine en France entre 1769 et 1789* présente un catalogue de sept cent vingt titres d'ouvrages clandestins, dresse un tableau du commerce des livres interdits, retrace des réseaux de diffusion et permet d'évaluer la demande existant à cette période pour ce type d'ouvrages. Pour cela, il met en relation quatre sources d'informations complémentaires :

A. Les renseignements tirés des archives de la Société typographique de Neuchâtel, qui permettent de quantifier le nombre d'exemplaires commandés par les libraires et colporteurs ;

B. Les catalogues clandestins de livres interdits de six éditeurs figurant dans ces mêmes archives ;

tué de la même manière que pour nous en objet d'abord musical et qu'il est articulé en priorité, au sein de la poésie classique, aux autres objets théâtraux ? Sur un autre plan, on rappellera que le mot *histoire* recouvre alors un concept tout autrement constitué que le nôtre — ce qui se laisse d'ailleurs apercevoir dans certaines analyses, sans que l'auteur ait fait de la question un axe de réflexion.

4. L'auteur recourt fréquemment à des jugements orientés du type : « Combien ambiguë était encore la notion de biographie dans les esprits [de la seconde moitié du xviii^e siècle] » (p. 355), ou « Durey de Noiville n'a pas encore trouvé le moyen de rédiger une histoire de l'opéra qui fonderait en un seul discours [...] » (p. 323). (C'est moi qui souligne.)

5. Il reste à déplorer qu'un travail qui aime à saluer les vertus de l'érudition souffre de l'absence d'une relecture sérieuse. Sans parler des fréquentes fautes contre l'orthographe, on s'étonne de nombreuses inexactitudes dans les références : la bibliographie, dont l'ordre alphabétique est parfois sujet à fluctuations, présente des dates erronées (par ex., 1983 pour 1987, p. 386 dernière ligne), un nom d'auteur estropié (Wolker pour Wokler, p. 403), un doublet fantaisiste (cf. les notices « Eliz Stora, May » p. 390 et « Storer, Mary Elizabeth » p. 401 !), etc. ; on s'interroge devant la référence constante, dans le texte, à « René Simon » pour Richard Simon (p. 69 et *passim*) ; une illustration manque, provoquant un renvoi fautif (p. 131) ; les citations ne sont pas toujours exactes, soit dans le texte (« rayons » pour « crayons », p. 197, dans un extrait de Diderot, reproduisant une erreur de la source secondaire utilisée), soit dans les références (l'auteur, p. 183, impute à Rousseau encyclopédiste une phrase qui est en fait tirée de l'article « Fondamental » (*Enc.*, t. VII, p. 62a) par laquelle D'Alembert résumait l'article du Genevois désigné dans la note 108)...

C. Les saisies opérées par la police ;

D. La liste des livres interdits confisqués par la douane à Paris. La plupart des libraires pour éviter cette difficulté stockaient leurs ouvrages dans des entrepôts situés hors de la ville où ils les faisaient pénétrer clandestinement et par petites quantités.

Pour chacun des titres, classés par ordre alphabétique, l'auteur fait apparaître le nombre de commandes effectuées par les libraires (grands et petits) par les colporteurs, ce qui renseigne également sur la diffusion en France de ces ouvrages par région et par ville. En outre sont indiquées les attributions et les principales éditions.

Ainsi pour *Le Militaire philosophe*, par exemple, on apprend qu'il fit l'objet de 82 commandes réparties en 16 bordereaux. Le nom du libraire ou du colporteur est indiqué avec le nombre de commandes qu'il a passées pour ce livre. Les libraires sont classés selon l'importance de leur commerce, puis par ville et par région. Suivent des indications concernant le nombre de saisies de ce titre, par la police et la douane de Paris, respectivement 3 (pour 10 listes dépouillées), et 1. Ces indications sont fournies pour chacun des 720 titres répertoriés.

Les informations tirées des diverses sources, déjà citées, permettent de mettre en place des statistiques concernant la demande selon deux entrées principales : les livres qui se vendent le mieux, les auteurs les plus demandés, auxquelles s'ajoute la liste des ouvrages les plus souvent saisis.

L'auteur manipule avec toute la prudence nécessaire des informations qui ne sont jamais exhaustives, mais permettent d'ébaucher une description du commerce des livres clandestins en France à la veille de la Révolution. Cet ouvrage constitue pour les chercheurs qui s'intéressent à l'histoire des idées, à leur diffusion, pour ceux qui travaillent sur l'opinion, l'évolution des mentalités, la lecture ou l'histoire du livre en France, une source de données précieuses sur un domaine mal connu.

Il est clair que les informations proposées ne couvrent pas l'ensemble du commerce des livres interdits, mais elles permettent d'en former une idée assez précise. Il faut en outre remarquer que de nombreux textes connaissent, à côté d'une diffusion imprimée, une diffusion manuscrite parfois beaucoup plus importante. C'est le cas, par exemple, du *Traité des trois imposteurs* publié en 1768 et pour lequel la demande concernant l'édition semble assez réduite.

Il reste que les instruments d'analyse fournis aux chercheurs par l'ouvrage de R. Darnton sont extrêmement précieux et de l'ordre de ce qu'il faudrait également mettre en place pour le siècle précédent pour lequel, malheureusement, on ne dispose pas, semble-t-il, de sources comparables.

Françoise CHARLES-DAUBERT

Dale K. VAN KLEY, *The Religious Origins of the French Revolution, from Calvin to the Civil Constitution, 1560-1791*. New Haven/Londres, Yale University Press, 1996. 15 x 24, ix-390 p., index.

Comment une révolution qui inventa le concept de « déchristianisation » peut-elle avoir des origines chrétiennes ? Comment une révolution qui se prétend l'origine de

tout, peut-elle même avoir des origines ? Dale K. Van Kley envisage calmement ces questions essentielles. Pour déchristianiser, il faut bien, peu ou prou, avoir été christianisé. Les formes adoptées par les révolutionnaires reprennent des modèles anciens. Certains voient la loi comme un dogme. Les scissions qui agitent les révolutionnaires ressemblent aux incantations contre le schisme. Les anathèmes sont de même nature, la politique connaît ses credos, engendre ses professions de foi, tandis que la révolution multiplie les catéchismes. Mais au-delà des mots, c'est dans l'histoire que D. K. Van Kley recherche les origines religieuses de la Révolution française.

Un premier chapitre, « De Calvin à Quesnel », remonte à l'époque des guerres de religion. Face à la Majesté royale, liée au miracle des écrouelles, au culte des reliques et des saints, Calvin affirme que la Majesté n'appartient qu'à Dieu. Les premiers, de 1572 à 1584, les monarchomaques proclament que ce n'est pas le corps du roi qui est immortel, mais celui du royaume. La Ligue reprend ces critiques ; cette fois, c'est la communauté catholique qui l'emporte sur la souveraineté de la personne royale. Les jansénistes qui résistent à la raison d'État sous Richelieu, comme à l'absolutisme religieux de Louis XIV sont, qu'ils le veuillent ou non, les héritiers de ces tendances contradictoires.

Avec son deuxième chapitre, « Le siècle de l'*Unigenitus* », D. K. Van Kley reprend des propos familiers. Avant d'être Siècle des lumières, le xviii^e siècle est celui des controverses religieuses. Trois dates, trois mesures prises par Louis XIV ont engendré cette réalité : 1685 et la Révocation qui mise sur le dépérissement du protestantisme ; 1695 qui marque par un édit beaucoup moins célèbre le renforcement de l'autorité de l'évêque sur son clergé ; 1713 enfin lorsque le Roi-Soleil sollicite une bulle du pape pour exterminer les derniers jansénistes. La bulle *Unigenitus* occupe tout le siècle. L'auteur analyse les différentes phases de ces longs combats, en insistant sur la crise des années 1730-1732, véritable archétype de l'agitation parlementaire qui ne cessera guère de 1750 à 1770.

D. K. Van Kley accorde également une grande importance à la longue et douloureuse querelle des refus de sacrements (chap. iii). Il montre combien cet épisode contribue à privatiser le sentiment religieux, à désacraliser le clergé et à déconsidérer l'Église. Les premiers textes jansénistes en faveur d'une tolérance civile à l'égard des protestants apparaissent précisément autour de l'affaire des billets de confession⁶.

Mais, c'est incontestablement par ces longues investigations dans les papiers Le Paige, conservés à la bibliothèque de la société de Port-Royal, que D. K. Van Kley apporte des éléments nouveaux et fort intéressants (chap. iv). Autour de Le Paige se répète le procès des jésuites, accusés d'appartenir à une « monarchie absolue », au sein de laquelle règne un « despotisme universel ». Glisser de la critique de la monarchie moliniste à celle de la monarchie française sera chose aisée, surtout lorsque, après la « révolution » Maupeou, les jansénistes verront dans le triumvirat un « molinisme d'État ». Dans ce contexte se forme le « parti patriote », c'est-à-dire la coalition hétéroclite des opposants au despotisme, fût-il éclairé. Le rôle des jansénistes demeure déterminant dans cette agitation. Ils sont unanimes, alors que les Phi-

6. A ce sujet, voir les travaux de G. Adams, J. Merrick, et bien entendu C. H. O'Brien.

losophes perdent l'appui de Voltaire. Engagés dans la résistance depuis 1713 (au moins), les jansénistes disposent de tout l'arsenal de la clandestinité, et sont à même d'imprimer, de diffuser et d'animer tout un réseau d'informateurs. D. K. Van Kley dresse un parallèle convaincant entre ce « parti patriote » naissant et les Américains qui luttent pour leur indépendance ou les Anglais partisans de Wilkes⁷. Mais les spécialistes seront ravis du travail d'élucidation réalisé par l'auteur sur le fonds Le Paige, en particulier grâce à la correspondance du célèbre avocat et d'Alexandre Murard. En confrontant papiers de Le Paige et pamphlets anti-Maupeou, D. K. Van Kley arrive à la conclusion qu'au moins vingt parmi ceux-ci sont directement issus de Le Paige. D'ailleurs lorsque ce dernier doit momentanément abandonner son asile du Temple, de septembre 1772 à janvier 1774, la publication pamphlétaire tombe de façon significative. De même les travaux de D. K. Van Kley se révèlent désormais indispensables pour identifier libraires et imprimeurs jansénistes. J'avais déjà remarqué combien les archives de la Bastille sont décevantes à cet égard. Les libraires détiennent le plus souvent toutes sortes de livres prohibés, ne serait-ce que pour brouiller les pistes, et ils restent muets lors des interrogatoires. L'auteur confronte avec bonheur cette source aux éléments d'information contenus dans les collections Joly de Fleury et Anisson-Duperron de la BN. Il utilise également les journaux de Hardy et de Lefebvre de Beauvray⁸.

Grâce à Hardy, on peut suivre au jour le jour, les entreprises de l'archevêque de Paris pour replacer, après 1771, les prêtres qui avaient été exilés par l'ancien parlement pour cause de refus de sacrement (chap. v). Avec le nouveau règne, les choses se compliquent, et l'on aimerait souvent des développements plus étoffés. Le parlement rappelé tend à se rapprocher de l'épiscopat dans un front de défense des privilèges. Tandis que le pouvoir royal fait appel à des ministres-philosophes, et bénéficie, au moins sous Tugot, du soutien d'une partie d'entre-eux, les physiocrates. Que deviennent les jansénistes au cœur de cette nouvelle donne ? Sans abandonner le parlement, ils y sont tout de même moins influents. Ils semblent surtout se consacrer à la défense des droits des curés, dans une tradition richériste bien ancrée. Ils passeront de l'idée d'une démocratie dans l'Église à celle d'une démocratie dans l'État⁹. Ils se retrouvent cependant du côté du ministère, lorsqu'ils combattent pour que soit accordé un état-civil aux protestants. Les événements s'accélérent, et la coalition des patriotes n'en finit pas de se diviser.

1789 marque l'éclatement définitif du mouvement janséniste. Si certains participent à l'élaboration de la constitution civile du clergé et en défendent l'essentiel, d'autres la dénoncent immédiatement et vigoureusement (chap. vi). Les jansénistes de cette fin de siècle sont marqués par les idées nouvelles¹⁰ : ils ont incontestable-

7. Sur le thème du patriotisme, signalons l'édition des notes de Lucien FEBVRE, *Honneur et Patrie*, préf. Charles MORAZÉ, Paris, Perrin, 1996.

8. Monique COTTRET, *La Bastille à prendre. Histoire et mythe de la forteresse royale*, préf. Pierre CHAUNU, Paris, Presses universitaires de France, 1986. Barbara DE NEGRONI, *Lectures interdites. Le travail des censeurs au XVIII^e siècle, 1723-1774*, Paris, Albin Michel (« Bibliothèque Albin Michel de l'histoire »), 1996.

9. René TAVENEAU, *Jansénisme et Politique*, Paris, Armand Colin, 1965.

10. M. COTTRET, « Les jansénistes juges de Jean-Jacques », in *Jansénisme et Révolution*, éd. C. MAIRE, Paris, Société des amis de Port-Royal, 1990.

ment joué un rôle non négligeable dans l'effondrement de l'Ancien Régime et justifie donc l'hypothèse initiale du livre.

Monique COTTRET

François CROUZET, *La Grande Inflation. La monnaie en France de Louis XVI à Napoléon*. Préf. de Jacques DE LAROSIÈRE. Paris, Fayard, 1993. 16 × 24, 608 p., bibliogr., index.

On tiendra cet ouvrage comme devant désormais se substituer, en tant que manuel d'histoire monétaire de la Révolution française, aux tomes 2, 3 et 4 du « Marion ». Moins ambitieux que celui-là qui prétendait fournir une histoire *financière*, il lui est supérieur par l'insertion de l'histoire *monétaire* dans l'histoire *économique* et bien entendu par l'intégration, d'ailleurs plus par juxtaposition que par assimilation, des acquis de l'historiographie postérieure à Marion, en particulier S. E. Harris (*The Assignats*, 1935) et E. White (entre autres : « Measuring the French revolutionary inflation : the tableaux of dépréciation », *Histoire et mesure*, 3-4, 1991. Avec le récent travail de Guy Thuillier (*La Réforme monétaire de l'an XI. La création du franc germinal*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière, 1993), à qui cet ouvrage de François Crouzet passe en quelque sorte le témoin pour couvrir la période 1799-1803, on dispose désormais d'une chronologie serrée de la législation monétaire, d'une évaluation crédible du montant des émissions et de la circulation, ce qui n'est pas la même chose, du cours du change du papier contre le métal à l'intérieur, de la balance extérieure des échanges de métal. En revanche, on regrettera que F. Crouzet, à la différence de G. Thuillier, n'accorde que peu d'attention aux écrits théoriques sur la monnaie, pourtant fort abondants pendant la période révolutionnaire.

Aller en consultation chez François Crouzet-Docteur Jekyll est donc plus que conseillé. Mais mieux vaut être prévenu : on y rencontrera aussi François Crouzet-Mister Hyde, lequel vous tiendra des propos absolument inadmissibles dans un lieu théoriquement voué à la science. Georges Lefebvre y est qualifié de nostalgique de la guillotine, Louis Jacob et Albert Soboul d'apologistes de crimes contre l'humanité, Robert Schnerb, beaucoup d'autres, dont votre serviteur, de jacobins ce qui, pour F. Crouzet, est tout comme. Mais celui-ci puise fort honnêtement bien des faits à l'appui de sa démonstration chez ceux-là mêmes qu'il abomine, ce qui donne à l'ouvrage des tours d'écriture du plus haut comique : par exemple, à chaque fois que Georges Lefebvre est cité, F. Crouzet n'écrit pas, comme vous et moi le ferions, « Georges Lefebvre écrit », mais « Georges Lefebvre avoue, ou reconnaît, ou concède, ou est contraint de dire ». Et le lecteur qui a connu le vieux maître de se le représenter tenu au collet et secoué comme un prunier, afin qu'il confesse ses turpitudes jacobines, par l'inquisiteur F. Crouzet... Prenons le parti d'en rire et discutons sérieusement l'argumentation ici à l'œuvre.

Quant à la présentation de l'information, l'ouvrage suit utilement la périodisation classique, chacune des séquences chronologiques faisant l'objet d'une interprétation

(Finances et monnaie à la fin de l'Ancien Régime : une bonne monnaie, de mauvaises finances — Les débuts de la Révolution : une dérive de la monnaie — Terreur et débâcle : terreur contre inflation, l'échec de la terreur, l'hyperinflation — Fin et lendemains d'inflation : la sortie de l'inflation, comment vivre avec un déficit).

La première séquence, nourrie des travaux de Michel Morineau, résume avec clarté et sérénité, car la période ne motive pas les pulsions de Mr. Hyde, l'état des connaissances et du diagnostic désormais consensuel établi quant à la crise financière s'approfondissant au cours du règne de Louis XVI. Sa réduction à sa seule dimension fiscale par l'imaginaire révolutionnaire léguée à la tradition républicaine, n'est plus tenable : dans le court terme, c'est l'ampleur et plus encore la structure, laquelle renvoie à la sphère du politique et du social, de la dette publique qui provoquent les premiers craquements devant finalement emporter l'édifice. Contrairement à une autre idée reçue, ce n'est point le seul Necker qu'il faut mettre en accusation mais tout autant sinon davantage les hommes et les équipes qui, après le traité de Versailles, ont sous-estimé les implications de l'endettement hérité de la guerre d'Amérique. La sphère de l'économie est-elle aussi indemne du mal financier qui ronge le régime politique, que le suggère F. Crouzet ? La haine à l'égard de la Révolution qui l'anime le conduit à un certain aveuglement à l'égard d'un bien réel archaïsme des structures monétaires de l'Ancien Régime finissant : il considère comme positif le rejet de la monnaie fiduciaire par les élites : « Il n'y a aucune raison de penser, écrit-il, que l'absence de billets de banque ait nui à l'économie française du XVIII^e siècle. » Selon lui, la lettre de change suffisait amplement au négoce. Au négoce intérieur peut-être, sous réserve de plus amples recherches. Mais est-ce déjà si sûr en ce qui concerne le commerce colonial ? Et que dire alors des besoins des activités productives : « avances », fonds de roulement ?

Avec la deuxième séquence, le lecteur commence à s'affronter au mode de raisonnement historique de F. Crouzet, dont le champ d'application déborde, on le sait, la période révolutionnaire ; mode de raisonnement découlant lui-même d'une conception de l'histoire économique : 1. Normative ; 2. Contrefactuelle ; 3. Économiste (volonté de rompre avec l'imbrication labrousienne de l'économie et du social).

Histoire normative. Pour F. Crouzet, l'inflation est toujours et partout destructrice de l'économie réelle. Toujours dangereuse, oui, toujours négative, non. D'ailleurs F. Crouzet en administre lui-même la preuve par les données qu'il rassemble pour les années 1789-1791 : l'indice des prix est très loin de croître dans la même proportion que l'émission de papier, d'autant plus que l'effet d'éviction sur le métal provoque non un gonflement mais une réduction de la masse monétaire, d'où le besoin de « billets de confiance » formulé par les entrepreneurs ; la production et les échanges grandissent par rapport à la période, de crise il est vrai, des années 1788-1789. En revanche, ce que l'émission d'assignats ne résout pas, c'est la crise financière qui avait été sa raison d'être. Les assignats ne provoquent ni les dégâts économiques que leurs adversaires redoutaient, ni l'amélioration financière que leurs partisans attendaient. D'où l'évolution, ignorée de F. Crouzet, d'un Condorcet passant entre l'automne 1789 et le printemps 1791 de l'opposition radicale aux assignats à un soutien raisonné, à partir précisément du constat de leurs effets dopants sur les échanges.

Histoire contrefactuelle, explicitement revendiquée page 125 et illustrée par l'emploi permanent du conditionnel. Puisqu'échec financier il y eut, F. Crouzet n'a pas de mots assez durs pour stigmatiser la stupidité des constituants. Et d'imaginer ce qu'ils auraient dû faire : mettre sur pied rapidement un nouveau système fiscal capable de produire les ressources nécessaires à l'équilibre du budget, réduire les dépenses de l'État, procéder à une banqueroute. Or, F. Crouzet constate lui-même que cette autre politique (financière) était impraticable, pour des raisons politiques (sans adjectif).

Histoire économiste. Pour des raisons politiques : c'est bien ce que F. Crouzet ne peut supporter. Pour les membres des assemblées révolutionnaires, les contraintes politiques ont toujours été infiniment plus déterminantes que les contraintes d'une norme monétaire tenue par F. Crouzet comme intangible. La soumission à celle-ci le conduit à se montrer rétrospectivement plus révolutionnaire que les constituants : que n'ont-ils taxé les riches et spolié les rentiers ! Il veut ignorer l'ampleur de l'hostilité au fisc dans l'opinion, la diffusion populaire de la rente. Conditionnel pour conditionnel, aller contre l'une et l'autre eût été un suicide politique : les constituants dont les discours révèlent pourtant la clairvoyance financière l'ont bien compris ; pour eux la régénération politique primait : la salle des Manèges n'était pas l'amphi de Florin Aftalion à Dauphine... Chez F. Crouzet le refus de la prise en considération des motivations non monétaires dans les choix monétaires est tel qu'il tient pour axiome théorique que la confiance des agents n'est pour rien dans la valeur de la monnaie. « La théorie psychologique ou subjective selon laquelle c'est l'opinion qui fixait le crédit des assignats ne tient pas, écrit-il. La base de la valeur de la monnaie c'est le besoin que le public en a. » On se permettra de remarquer que le besoin est une notion subjective...

On peut se douter que F. Crouzet garde difficilement son calme lorsqu'il aborde la troisième séquence : la Convention. Le lecteur doit alors laisser au bord de l'assiette bien des arêtes. Mais la trame argumentaire de F. Crouzet est incontestable : la Convention a voulu lutter contre l'inflation, car elle a pris conscience mieux que les deux assemblées qui la précédèrent de la dangerosité d'une émission indéfinie, tant au plan économique qu'au plan politique ; mais sous la pression populaire les montagnards ont institué un dirigisme économique, en particulier le maximum, qui eut pour conséquence de désorganiser et de raréfier les échanges marchands, au moment où la masse de papier ne diminuait pas suffisamment puis recommençait à gonfler. F. Crouzet suit ici l'excellent article de Christian Aubin (« Les assignats sous la Révolution française : un exemple d'hyperinflation », *Revue économique*, 1991/4).

Mais quelle est la cause de ce gonflement, alors même que les conventionnels recherchaient au contraire la restriction de l'émission et de la circulation monétaire ? Le souverain mépris de F. Crouzet à l'égard du non-monnaire atteint à ce moment ses sommets. Page 216, comme en passant, l'auteur publie ce tableau des avances de la Caisse de l'Extraordinaire au Trésor (ce qui en gros peut être tenu pour l'équivalent des émissions nouvelles) : 4^e trimestre 1791, 108,5 millions ; 1^{er} trimestre 1792, 131,5 millions ; 2^e trimestre 1792, 150 millions ; 3^e trimestre 1792, 326 millions ; 4^e trimestre 1792, 365,5 millions. Mais le 20 avril 1792, il s'est passé quelque chose... Certes à la page précédente, F. Crouzet a bien eu une phrase pour mentionner, d'après Cambon, 900 millions de dépenses militaires entre le 1^{er} juillet 1791 et

le 31 décembre 1792, mais ensuite pendant 100 pages, plus rien, F. Crouzet ausculte la fiscalité, la politique économique, l'une et l'autre déplorables, comme si la guerre n'existait pas. Il faut attendre la page 304 pour que, en 29 lignes, il publie côte à côte, sans chercher à y voir quant à lui plus clair, les diverses estimations des dépenses militaires en 1793 et en l'an II. Puis, comme fâché d'avoir été distrait par des contingences aussi vulgaires, il revient à son ordre du jour, les aberrations monétaires des révolutionnaires. Histoire contrefactuelle pour histoire contrefactuelle, on peut certes penser la conduite de la guerre en l'an II sans le maximum, mais pas sans le déficit budgétaire.

La quatrième séquence consacrée à la Convention thermidorienne et au Directoire demeurera particulièrement utile quant à l'information quoique le fil directeur de la présentation de celle-ci n'apparaisse guère. Il est vrai que la politique financière des assemblées est alors encore plus chaotique que leur politique générale, et que deux cent ans après s'y superpose l'embarras de F. Crouzet. En effet, constate-t-il, les agents économiques se plaignent tout autant de l'hyperdéflation que de l'hyperinflation et ne savent pas gré à la classe politique thermidorienne du retour à la liberté : la brusque contraction de la masse monétaire sèche les trésoreries, les taux d'intérêt sont élevés, les paysans ne profitent pas des bonnes récoltes des trois années 1796-1797-1798 (on peut même juger qu'elles tombent mal, la relative abondance pesant sur les prix dans le même sens que la déflation). Fidèle à sa ligne, F. Crouzet use de l'argument de « l'héritage » laissé par la Terreur. On ne niera point qu'en ce domaine aussi, « en sortir » n'était pas facile, et que l'hésitation entre une transition douce et, somme toute, une contre-terreur libérale était légitime, d'où l'impression de chaos dans la politique directoriale. En même temps, comment ignorer, ce que F. Crouzet continue alors à faire, que les contraintes de la période précédente n'ont pas disparu, et d'abord la guerre qui, certes commence à rapporter, pour parler vulgairement, mais pour l'heure davantage d'œuvres d'art que de produit des impositions extraordinaires. Pour que celui-ci parvienne jusqu'au Trésor de la République, il faut une remise en ordre de l'administration militaire, bien des opérations « mains propres » parmi les munitionnaires. On n'en est pas encore là, on n'est pas encore dans l'ère de la rigueur, relative, napoléonienne. Si bien que si la banqueroute affichée ou déguisée peut frapper les rentiers, elle épargne les fournisseurs aux armées toujours indispensables ; et le déficit, dont la cause essentielle est dans la guerre, ne se résorbe pas. D'autre part, le nouveau régime fiscal et plus encore la nouvelle administration fiscale dont le Directoire entreprend de doter la France ne se construisent pas en un jour. Bref, il fallait donner du temps au temps, et c'est peu dire que F. Crouzet est aussi peu sensible aux contraintes de la durée qu'il ne l'avait été à celles de l'urgence.

On peut certes imaginer que, convoqués pour éclairer le souverain et ses ministres sur les moyens de résoudre la crise financière, les députés aux États généraux n'eussent fait que cela et, ayant lu F. Crouzet, l'eussent bien fait. On peut imaginer qu'il n'y eût point de guerre, point de révolte des Antilles, que le commerce atlantique continuât de prospérer et les piastres espagnoles de pénétrer dans le royaume. On peut imaginer qu'il n'y eût point de révolution... Mais est-ce ainsi que l'on écrit l'histoire ?

Dictionnaire de l'Ancien Régime. Sous la dir. de Lucien BÉLY. Paris, Presses universitaires de France, 1996. 18 × 24,5, XV-1385 p., index.

Avec un courage éditorial certain, les Presses universitaires de France continuent de publier de grands dictionnaires qui tentent de couvrir les divers champs du savoir. Le présent *Dictionnaire de l'Ancien Régime* ne fait pas exception dans cette collection savante. Par le nombre et la qualité de ses auteurs, l'ampleur de son objet, la rigueur de sa construction, cet ouvrage mérite vraiment d'être qualifié « de référence », suivant un terme trop galvaudé. Les immenses services qu'il va rendre aux spécialistes, aux étudiants, aux curieux sont évidents dès qu'on le feuillette. Au-delà même de son caractère premier d'ouvrage de consultation, il constitue une somme impressionnante du savoir accumulé par plusieurs générations d'historiens sur cette période.

Ancien Régime : le terme est irritant, comme si trois siècles d'histoire ne se comprenaient que par rapport à un événement qui signe leur fin. Lucien Bély, directeur de l'entreprise, reconnaît ce paradoxe : « L'Ancien Régime est né au moment où il disparaissait. » Le piège est alors d'écrire une histoire où 1789 est un point de départ plus que d'aboutissement. Ce point de départ expliquerait rétrospectivement tout et l'histoire française des xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles ne serait qu'une sorte de longue pré-Révolution. Si le dictionnaire évite ce travers, il n'en reste pas moins que ce nom d'Ancien Régime pose problème, tout comme celui d'époque moderne que les spécialistes donnent plus volontiers à cette période. La modernité en effet n'est plus un concept historique aussi clair qu'il y a cent, cinquante ou même vingt ans. Une telle notion paraît parfois même totalement anachronique et inopérante pour rendre compte des réalités de cette période, décidément bien difficile à saisir.

L'ouvrage n'esquive pas le problème et à le lire, on peut même se demander si l'unité de ces trois siècles est réelle ou bien s'il s'agit d'une pure création pédagogique, pour dégager un espace temporel bien flou entre le Moyen Âge et l'après-1789. De nombreux articles laissent même voir une césure qui correspondrait plus à celle en vigueur outre-Manche, entre une « *early modern history* » qui s'arrêterait dans la seconde moitié du xvii^e siècle et une « *modern history* » qui couvrirait les xviii^e et xix^e siècles. Dans le cas français, même s'il n'existe pas une coupure aussi dramatique que la Révolution anglaise, on ne peut s'empêcher de constater une rupture profonde autour des années 1650-1660, qui affecte non seulement l'État, mais aussi la foi, l'économie, la société, etc. Ce n'est pas un hasard si l'un des prédécesseurs de ce dictionnaire, le *Dictionnaire des institutions de la France* de Marcel Marion, laissait de côté un inclassable xvi^e siècle et se cantonnait aux seuls xvii^e et xviii^e siècles, qui offrent une unité bien plus évidente. Mais le refus de cette évidence est aussi fécond. Il permet de revenir sur l'analyse commode d'une monarchie administrative au fonctionnement sans heurts jusqu'à la crise révolutionnaire, d'un absolutisme en progression régulière contre des ennemis traditionnels (grands, parlements). Le présent ouvrage a fait son deuil, heureusement, de cette vision si simpliste de la France moderne et ne cache pas les doutes actuels sur les évolutions politiques ou sociales de cette période. Se refusant à tout déterminisme ou à toute simplification téléologique, cherchant à expliquer l'extranéité de ce monde plutôt qu'à le ramener à nos catégories, il se fait l'héritier dans sa démarche

de Roland Mousnier, dont *Les Institutions de la France sous la monarchie absolue* sont saluées en avant-propos.

Ancien Régime bien déroutant, en effet, que le présent dictionnaire se refuse de nous présenter par les grandes figures rassurantes des précurseurs de l'État républicain. Vous n'y trouverez aucun article sur Sully, Henri IV, Richelieu, Colbert et les autres. L'Ancien Régime ici présenté est rigoureusement apersonnel. Plus encore que du refus de la facilité biographique, il s'agit surtout de la volonté de présenter les phénomènes politiques et sociaux pour eux-mêmes. L'approche est nettement institutionnelle, sans pour autant en exclure d'autres. Les diverses écoles historiques françaises et même étrangères sont représentées, même si on peut voir tout le poids de l'École des chartes — dont plusieurs professeurs ou anciens élèves font partie du conseil scientifique de l'ouvrage — sur l'histoire de cette période. Sans publicité tapageuse, les patientes recherches des historiens formés dans cette prestigieuse institution ont profondément renouvelé notre connaissance de l'État monarchique. On trouvera dans ce dictionnaire les résultats de ces travaux, comme de ceux fort novateurs entrepris sur les finances et les financiers de la France moderne, notamment par Daniel Dessert. La diplomatie, méprisée un temps par la « nouvelle histoire », retrouve ici son importance, qu'avait déjà su lui redonner le directeur du présent ouvrage dans sa thèse sur *Espions et Ambassadeurs au temps de Louis XIV*. L'histoire religieuse, dont on connaît le triomphe récent, a toute sa place, comme aussi l'étude un peu délaissée aujourd'hui des phénomènes économiques. L'histoire des mentalités et des comportements sociaux n'est pas oubliée et va jusqu'à un savoureux article sur la gastronomie. C'est une histoire en mouvement qui nous est présentée et de nombreux articles n'hésitent pas à indiquer des pistes nouvelles de recherches, comme sur les États provinciaux ou sur le Trésor de l'Épargne, dont on peut espérer qu'elles seront suivies.

Tout en insistant sur les questions politiques, le panorama est donc bien complet. On peut évidemment déplorer l'absence de telle entrée, de telle référence : c'est le lot de tout ouvrage de ce genre. Un index remarquablement détaillé permet ici de pallier les éventuels manques. Le seul véritable reproche que l'on peut faire concerne l'illustration, bien pauvre. Cette lacune, sans doute due aux contraintes financières, est d'autant plus regrettable que les rares cartes, schémas, croquis ne sont pas répertoriés dans une table des figures. Une nouvelle édition permettra peut-être d'y remédier et de proposer au moins une carte générale de la France d'Ancien Régime, comme une sorte d'introduction géographique aux différents articles.

Quelle est donc cette France qui nous est ici présentée ? Le dédale des institutions laisse apparaître un État à la structure complexe et archaïque en même temps. Le lien personnel entre le roi et son royaume reste fondamental, à la fois exclusif de tout autre et nécessairement médiatisé par une foule d'institutions que la monarchie, régime conservateur par excellence, crée sans jamais supprimer les précédentes. Avec finesse, le dictionnaire nous fait comprendre toutes les conséquences de cette inertie administrative qui fait de l'Ancien Régime tout sauf cet État fondé sur le caprice dénoncé par ses fossoyeurs révolutionnaires. Les jeux politiques et leurs principes sont présentés en divers articles, soit événementiels, soit structurels qui tous savent redonner à l'époque moderne sa spécificité. L'étude des clientèles par exemple, concept clé et encore en débat, se révèle indispensable pour comprendre la

période et l'article qui leur est consacré par Arlette Jouanna présente de façon exemplaire les résultats les plus récents de la recherche historique sur le phénomène.

La vision toquevillienne d'une Révolution réalisant l'œuvre de centralisation commencée par la monarchie a longtemps empêché de constater la vitalité des institutions provinciales, municipales, locales. Le présent ouvrage rompt avec une telle vision, donnant toute leur place non seulement aux « grandes » provinces, mais aussi aux régions plus petites dont l'autonomie est tout aussi vivante. Cette attention portée au fonctionnement local de l'État fait aussi partie du renouvellement des perspectives historiques depuis une trentaine d'années.

Ce renouvellement suit celui de notre société actuelle. Les questions qu'elle a à poser à l'Ancien Régime ne sont plus les mêmes que celles de nos grands-parents. Le présent ouvrage en tient compte et rappelle à ses lecteurs des notions qui auraient été évidentes il y a cinquante ans. Le calendrier agricole, le calendrier liturgique, le déroulement de la messe sont ainsi retracés avec une précision qui sera bien utile aux enfants d'une société urbaine et déchristianisée. Pour eux, les derniers liens avec les travaux des champs ou les réjouissances religieuses d'antan ont été tranchés dans les années soixante. Le dictionnaire remplit donc là aussi sa tâche de rendre intelligible à notre temps un monde aujourd'hui disparu, et éventuellement de mieux repérer les traces qu'il a pu laisser. Ce dialogue avec le passé n'est certes pas fini, mais on peut déjà dire que le *Dictionnaire de l'Ancien Régime* aide et aidera puissamment à le faire progresser.

Alain TALLON

André STANGUENNEC, *Études post-kantiennes*. T. II : *Raison analytique et raison dialectique dans la pensée post-kantienne*. Lausanne, L'Âge d'homme, 1994. 14 × 21, 182 p., index.

Ce tome II des *Études post-kantiennes* fait suite au tome I paru en 1987 qui portait sur l'articulation du rationnel et de l'irrationnel. Les présentes études, issues d'articles parus entre 1985 et 1991 dans les *Archives de philosophie*, les *Journées du CRDHM* de Poitiers, la *Revue de l'enseignement philosophique* et le *Bulletin du Centre d'études hégéliennes et dialectiques*, montrent dans quelle mesure la raison dialectique kantienne et/ ou post-kantienne (Schelling, Hegel, Fichte et, plus récemment, Cassirer, Apel, Merleau-Ponty, Ricœur, Habermas ou Lévi-Strauss) peut valoir aujourd'hui encore. Ces neuf études présentent, malgré leur grande diversité, une unité thématique, l'articulation de deux types de rationalité (analytique et dialectique) hérités du kantisme. Les sept études du tome I traitaient de l'articulation du rationnel et de l'irrationnel sous ses trois modalités, affectivité, folie et imagination symbolique. De même qu'André Stanguennec affirmait que « tout projet de rationalité théorique ou éthique ne peut, après Kant et Hegel, que séjourner auprès de l'irrationnel » (t. I, p. 10), le tome II montre que tout projet de rationalité analytique ne peut, après Kant et Hegel, que séjourner auprès d'une rationalité dialectique. A. Stanguennec souligne la modernité de Kant non seulement pour certains concepts

philosophiques du post-kantisme, tels que « matière », « vie » et « esprit » (première partie sur l'articulation entre raison analytique et raison dialectique de Kant à Hegel) mais encore pour leur application à des sciences positives modernes, telles que physique, biologie ou anthropologie, qui opèrent un retour, implicite ou explicite, aux problèmes kantien (seconde partie sur l'application de cette double rationalité aux sciences après Hegel).

Les deux premières études rappellent la critique hégélienne de la construction kantienne de la matière et de la finalité interne de l'organisme dans la *Critique de la faculté de juger*. Schelling, Fichte et Hegel à la fois critiquent Kant et héritent de lui. Remplaçant l'analyse de fait *a posteriori* que Kant avait faite par une authentique construction dialectique spéculative de la matière, ils élargissent le concept de « construction », réservé par Kant aux mathématiques. Hegel assigne à la philosophie la tâche de construire l'Absolu et assimile cette construction à une preuve de la synthèse de deux notions contraires en une troisième. La construction, qui progresse de l'abstrait au concret, devient le moment synthétique d'une méthode qui possède complémentirement un aspect analytique. Toutefois, cette critique de Kant s'accompagne d'un éloge. Hegel rend hommage à la conception kantienne de la matière comme synthèse de deux forces opposées, attraction et répulsion, et reconnaît l'importance historique de la Dynamique dans les *Premiers Principes métaphysiques de la science de la nature*. De même, Schelling étend à la philosophie la construction ou intuition intellectuelle nécessaire à la forme du savoir absolu.

Pareillement, le passage opéré par Hegel « d'une épistémologie critique à une ontologie de la vie » (t. II, p. 35) repose sur le grief qu'il adresse à Kant d'avoir réduit la finalité interne des êtres vivants à un analogue de la finalité intentionnelle externe de l'art, après s'être pourtant élevé à une authentique pensée dialectique de la vie organique comme identité des opposés. Parallèlement, la *Science de la logique* reprend la théorie kantienne des trois sphères d'autoproduction du vivant (génération, croissance, reproduction) et la *Phénoménologie de l'esprit* définit l'organisme comme l'unité du passif et de l'actif. Schelling dans le *Système de l'idéalisme transcendantal* rejoint Hegel dans cette critique; on ne peut accéder à une ontologie de la vie qu'en sortant du cadre étroit de l'épistémologie kantienne qui se borne à la connaissance de la phénoménalité pour nous du vivant.

Les troisième et quatrième études (intitulées « Moments de l'esprit théorique et succession des théories du droit dans l'écrit sur le *Droit naturel* » et « Critique des Lumières et critique de la belle âme dans la *Phénoménologie de l'esprit* »), mettent au jour des correspondances non thématiques par Hegel. A. Stanguennec souligne notamment, dans la lignée du *Commentaire* de Bernard Bourgeois, un parallélisme entre genèse des facultés de l'esprit théorique et succession des différentes doctrines du droit naturel. Il repère trois moments dans cette histoire commune. *Premièrement*, l'identité originelle du concept et de l'intuition, antérieure à toute conscience, trouve un possible équivalent (hypothèse d'A. Stanguennec fondée sur les *Leçons sur l'histoire de la philosophie*) dans la doctrine empirique préscientifique d'Aristote, relative aux conditions historiques nécessaires à la réalisation du souverain bien dans la cité. *Deuxièmement*, l'opposition à soi de cette identité originelle, qui implique un rapport à l'altérité, un dédoublement de la conscience en entendement pur et intuition sensible, trouve son équivalent dans la doctrine du droit de Kant et

de Fichte. *Troisièmement*, la synthèse spéculative de ces deux opposés, qui présuppose un progrès immanent à l'histoire, trouve un équivalent dans la *Realphilosophie* de 1805-1806 où la liberté subjective individuelle apparaît comme le principe supérieur des temps modernes. A. Stanguennec établit aussi un parallélisme implicite entre la critique hégélienne de la belle âme romantique (critique de la vision morale du monde et de la bonne conscience) et la critique de la foi par les Lumières. De même que les Lumières s'approprient la *praxis*, alors que ce moment appartient tout aussi bien à la foi, de même, la belle âme garde pour elle seule le devoir universel et le pervertit par là même.

Dans la seconde partie, consacrée à l'application de l'articulation raison analytique-raison dialectique aux sciences positives, A. Stanguennec dénonce l'apparente indépendance de ces sciences par rapport à la philosophie. Même inconsciemment, elles opèrent un retour à la philosophie (post-)kantienne. Les cinquième, sixième et septième études (intitulées respectivement « Ontologie, éthologie et éthique », « L'anthropologie contemporaine et la critique kantienne de la métaphysique » et « La réception critique de la mythologie structurale de Lévi-Strauss dans l'herméneutique de Ricœur ») traitent de ce retour à Kant dans la physique, la biologie et l'anthropologie. Les philosophies qui se contentent de décrire le fonctionnement et la genèse des théories biologiques (C. Bernard, G. Canguilhem, F. Dagognet) sont insuffisantes. Seule une ontologie du vivant permet de déterminer l'être essentiel de l'organisme mais elle doit tout d'abord réfuter les divers positivismes, agnostique, comtien ou logique, mécaniste, vitaliste ou finaliste. La phénoménologie du comportement chez Merleau-Ponty constitue une amorce de cette ontologie rectrice pour l'avenir de la biologie, dans la mesure où elle reconnaît dans l'état moléculaire un demeurer-auprès-de-soi-dans-l'extériorité de la matière. A. Stanguennec mentionne également la dette des biologistes contemporains à l'égard des trois sphères de la *Logique* hégélienne, logique de l'Être (en soi matériel), logique de l'Essence (organisme posant l'altérité du milieu extérieur), logique du Concept (ontologie de la vie). Il constate que toutes les grandes anthropologies contemporaines opèrent un retour, voire un recours, à Kant. C'est le cas du marxisme, de la pensée freudienne de la civilisation, de la philosophie cassirerienne de la culture, de la pragmatique transcendantale d'Apel, de la phénoménologie de Merleau-Ponty, de l'herméneutique de Ricœur, du structuralisme de Lévi-Strauss. Ce retour est soit explicite (École de Francfort, épistémologie génétique de Piaget), soit implicite (mythologie structurale de Lévi-Strauss, biologie de C. Bernard et J. Monod). On peut toutefois regretter qu'A. Stanguennec analyse si brièvement l'influence du kantisme sur la physique moderne. L'apport de la *Critique de la raison pure* à la physique moderne, étudié par exemple par Norbert Adler (article intitulé « Retour à la *Critique de la raison pure* de Kant en vue d'un progrès de la connaissance de la physique mathématique », *Kantstudien*, 1994, n^o 3) ou par Brigitte Falkenburg (article intitulé « La seconde Antinomie de Kant et la physique », *Kantstudien*, 1995, n^o 1), pourrait illustrer le thème principal de ces études, le retour des sciences à la philosophie kantienne.

Ce retour à Kant s'observe également dans l'anthropologie théorique, envisageant l'homme comme sujet de connaissance (Habermas) ou pratique (théories des Droits de l'homme et du citoyen) ainsi que dans la volonté d'atténuer cette opposition même entre anthropologies théorique et pratique. A. Stanguennec propose, dans

l'horizon de la constitution d'une éthique de la réflexion, une synthèse dialectique audacieuse de l'herméneutique phénoménologique (intentionnalité donatrice de sens chez Ricœur) et de l'analyse structurale-symbolique des mythes chez Lévi-Strauss. Mais il resterait à examiner si et dans quelle mesure précisément les anthropologies de Foucault, Bataille, Mauss ou Saussure opèrent également un tel retour à Kant.

Les huitième et neuvième études (intitulées « Esquisse d'une histoire du concept de nature humaine » et « L'éthique de la réflexion ») portent sur la notion (post)-kantienne de « culture » de la liberté. La première tente de nouer deux fils conducteurs, d'une part, les trois paradigmes successifs de la philosophie occidentale distingués par Apel (ontologie, critique et sémiotique transcendantale), d'autre part, la lecture qu'E. Weil dans les *Problèmes kantien*s donne de la *Critique de la faculté de juger* (l'homme, par ses jugements réfléchissants sur le beau naturel et la finalité du vivant, se comprend lui-même comme l'être par lequel la nature atteint son but final). Kant articulerait le principe moderne de l'autoréflexion d'un sujet, qui développe sa conscience morale dans l'intersubjectivité (Apel) et la culture (Cassirer), au principe antique du *kosmos* comme monde finalisé. A. Stanguennec retrace donc l'histoire du concept de nature humaine depuis ses origines grecques, chez Platon et Aristote, pour qui il n'y a pas de rupture ontologique entre la nature humaine comme essence et la nature cosmologique comme totalité, en passant par l'avènement de la conscience de soi (christianisme, physique moderne, philosophies de Spinoza, Descartes, Kant) jusqu'au troisième paradigme de l'humanité comme culture (von Humboldt, Dilthey, Cassirer, Merleau-Ponty, Ricœur). Il définit alors la culture comme la nature continuée par d'autres moyens et attribuée à Kant la mise au jour d'une éthique de la réflexion interrogeant la nature à partir d'une autoréflexion de la liberté pratique. Toutefois, il souligne principalement la récupération par les anthropologies contemporaines du concept post-kantien de « culture », alors même que l'éthique réflexive qu'il présente semble s'inspirer tout autant d'une conception kantienne de la culture.

L'originalité de cet ouvrage est de repérer ce retour à Kant non seulement dans la philosophie post-kantienne et les sciences positives mais encore dans l'éthique et l'anthropologie. A. Stanguennec observe, par-delà le troisième paradigme d'Apel, une réappropriation par les sciences contemporaines du second paradigme (Kant). Il propose, dans le cadre de ce retour à Kant, une philosophie morale fondée sur une dialectique de la nature et de la culture, mouvement d'autoréflexion d'un soi libre dans un milieu d'altérité spatio-temporel, la séité de l'étant matériel ou organique étant la forme d'un soi présubjectif dont la subjectivité culturelle constitue le développement éthique. Cette réhabilitation de la rationalité dialectique (post)-kantienne lui permet d'assimiler toute réflexion à « une structure circulaire de négation de la négation » (t. II, p. 167). Dans cette éthique réflexive, conçue par A. Stanguennec comme une « demeure de la liberté », l'acte de demeurer signifie à la fois se maintenir, durer continûment, contre l'instabilité des décisions individuelles et habiter, c'est-à-dire intérioriser un milieu extérieur et extérioriser son intériorité. Selon A. Stanguennec, cette « habitude d'habiter » ou « habitat habituel » hérite de la vertu aristotélicienne comme disposition acquise, de l'*ethos* heideggerien comme séjour de l'homme et de l'Être dans le langage, enfin de la *Sittlichkeit* hégélienne incluant l'effectivité concrète des institutions juridiques.

A. Stanguennec approfondit, dans sa dernière étude comme dans l'ensemble de l'ouvrage, la perspective kantienne. La fondation de l'éthique, l'institutionnalisation de la liberté, même conçue comme un effort indéfini se rapprochant asymptotiquement de son but ultime, n'est pas suffisante « tant que nous ne comprenons le rapport de la liberté avec la nature qu'étudient nos sciences et que manipulent nos techniques que comme un rapport de pure différence » (t. II, p. 164). A. Stanguennec résume ainsi l'idée directrice de ces neuf études : « Le dernier mot de l'éthique de la réflexion est que nous habitons le monde à partir d'une demeure divine éternelle et immatérielle que nous ne pouvons pas habiter [...] » (t. II, p. 174). L'anthropologie transcendante de Kant sert cependant encore, dans une certaine mesure, de paradigme à cette éthique de la réflexion. Toutes deux présupposent une décision éthico-historique en faveur de la raison comme fin dernière de la vie humaine libre, décision qui seule permet de demeurer sans violence auprès de soi avec autrui dans le monde et qui seule légitime un discours véritablement universel. Toutes deux postulent un inachèvement de l'homme. Ce perpétuel devenir-homme de l'homme en effet n'est pas sans rappeler Kant, quoique A. Stanguennec ne le mentionne pas, la conception de la vertu comme « progrès perpétuel » (*Doctrine de la vertu*) et le fait que la décision-conversion toujours possible de l'homme en faveur de la liberté et de la raison (*Religion dans les limites de la simple raison*) peut toujours rencontrer un « point d'inflexion » (*Conflit des facultés*).

Malgré la grande diversité des thèmes abordés par chacune de ces études, une cohérence interne les relie. L'ontologie de la vie chez Hegel (I, 2) ouvre la voie à l'examen critique des biologies modernes (II, 1). Le concept d'une culture de la liberté se forgeant dans et par la position-négation d'une nature extérieure permet de passer de la notion de nature humaine (II, 4) à l'idée d'une éthique de la réflexion (II, 5). Enfin, l'interprétation qu'A. Stanguennec propose de certains passages de la *Phénoménologie de l'esprit*, de la *Science de la logique* et de l'article sur le *Droit naturel* de Hegel, en révélant des parallèles implicites, justifie le titre de cet ouvrage qui recherche, dans les interrogations philosophiques et scientifiques modernes, des traces de la philosophie post-kantienne plus que kantienne. On observerait finalement aujourd'hui plus un retour à Hegel qu'un retour de Kant (t. II, p. 111).

Mai LEQUAN

Sophie-Anne LETERRIER, *L'Institution des sciences morales. L'Académie des sciences morales et politiques, 1795-1850*. Paris, L'Harmattan, 1995. 16 × 24, 421 p., bibliogr., index (« Histoire des sciences humaines »).

Sophie-Anne Leterrier étudie la naissance et l'évolution de la dernière-née, et la plus mal connue, des Académies — l'Académie des sciences morales et politiques. Par l'importance des hommes qui la font, s'y rencontrent, y débattent, voire la combattent, la variété des sujets qui y sont traités, c'est toute l'histoire d'un demi-siècle qui est ici éclairée.

Les premiers chapitres de l'ouvrage exposent la genèse de l'institution. S.-A. Leterrier confronte les divers projets de remplacement des anciennes académies sup-

primées sous la Révolution ; elle rappelle les textes fondateurs de l'Institut et l'esprit général qu'ils traduisent avant de s'attacher à l'étude de la « Deuxième classe », celle des « sciences morales et politiques », de son existence institutionnelle éphémère. Le développement de ces nouvelles « sciences » est cependant puissant et complexe : S.-A. Leterrier décrit le milieu où elles prospèrent, présente les hommes, les groupes, les publications qui s'en font les champions ; elle entrelace les études des réseaux de relations et d'influences, celle des stratégies institutionnelles, avec l'analyse des doctrines en pleine évolution. Ainsi nous voyons s'opérer le profond renouvellement de l'histoire : elle se forge une méthode critique précise, elle s'affirme comme une spécialité, elle se veut « source d'intelligibilité politique » et s'engage délibérément dans les voies de l'histoire philosophique. Pour la philosophie, S.-A. Leterrier parle d'une « véritable résurrection » : son orientation vers les conceptions sociales et historiques est décisive, elle s'ouvre aux courants de l'étranger, le succès de l'éclectisme déclenche de houleuses et stimulantes contestations. En politique, la réflexion sur la Révolution et ses interprétations est déterminante, elle engendre les projets : on médite sur les grands principes de la liberté, du rôle des individus, de la représentation ; les problèmes de la santé publique, de la misère, développent les réflexions sur l'économie sociale et l'efficacité de la bienfaisance.

La reconnaissance des « sciences morales et politiques » est bientôt rétablie par la fondation d'une Académie à elles seules dévolue (1832). Celle-là fait alors l'objet d'études très précises et d'informations érudites : sur sa composition — structures, critères de recrutement, distribution des sections, vagues successives d'élections, hiérarchie des membres titulaires, « libres », « associés » et « correspondants » — et sur ses travaux et ses formes de sociabilité — séances, discours, mémoires et comptes rendus, correspondances, patronages, attributions de prix... S.-A. Leterrier consacre aux analyses de fond des doctrines plus de la moitié de son ouvrage. L'institution présente d'abord un front uni, secrète une véritable « orthodoxie » ; mais elle est très vite traversée des plus ardentes polémiques, mieux, elle les orchestre, et leur fournit une tribune des plus efficaces. S.-A. Leterrier montre les divergences qui éclatent dès 1840, dans les domaines philosophiques et socio-économiques surtout. La psychologie chère aux éclectiques cousiniens est mise à mal par ceux pour qui la physiologie est déterminante. Les spiritualistes cousiniens se font contempteurs du « matérialisme » dont ils voient les assauts portés aussi par la philosophie allemande. Les controverses sur le catholicisme se traduisent en une conception conflictuelle des rapports entre science et religion, et en débats sur la politique éducative. En économie politique, les libéraux dominant, mais les méthodes, les principes, sont remis en cause. S.-A. Leterrier consacre les derniers chapitres de son ouvrage, à l'examen de quelques questions sociales centrales — les prisons, la misère, la condition ouvrière — et elle montre comment les « théoriciens socialistes apparaissent sur plusieurs plans comme les rivaux des académiciens ». Ainsi, et bien que l'Académie ait permis à la philosophie, à l'histoire, au droit, à l'économie politique, des enrichissements considérables, le développement même des sciences morales et politiques « suscite un mode d'intervention nouveau dans la vie sociale », qui condamne le mode académique.

L'étude est remarquablement bien informée. La bibliographie témoigne de l'étendue des recherches : ce travail a nécessité beaucoup de dépouillement d'archives, de

reprises de pièces officielles, de lectures élargies. Sans négliger les ouvrages magistraux des ténors académiques, S.-A. Leterrier s'est souvent appuyée sur les mémoires et comptes rendus fort peu connus. Elle a su cependant maîtriser la diversité de sa documentation, et en tirer des analyses toujours claires, précises et nuancées. Les « Annexes » présentant, d'une part, des notices synthétiques sur les membres titulaires de l'Académie, d'autre part, la liste des communications entendues pendant la période étudiée, sont aussi de précieux récapitulatifs.

Cette histoire d'une institution en recoupe et en éclaire beaucoup d'autres : elle présente ainsi de multiples intérêts et profitera à bien d'autres qu'aux seuls historiens.

Annie PETIT